

*Interview*

## La diversité et l'agilité comme facteurs de réussite

Marius Klauser et Karin Giacomuzzi à propos du monde du travail de demain. *Page 6*

*Thème central*

## Fiscalité et gouvernance à l'ère numérique

Denis Boivin présente les défis de l'économie numérique en matière d'imposition. *Page 17*

*Formation et impulsions*

## Aide à la transformation numérique

EXPERTsuisse abiliCor: une méthode pratique destinée aux entreprises membres. *Page 29*

# 2019

*Chiffres, faits, impulsions*



**EXPERT  
SUISSE**

Audit  
Fiscalité  
Fiduciaire

# Projets stratégiques visant à maîtriser des défis complexes

Incertitude, volatilité, ambiguïté: ces facteurs de complexité n'ont rien de nouveau. Toutefois, le degré de complexité a augmenté – notamment en raison de la globalisation et de l'accélération numérique. De nombreux problèmes ne trouvent leur solution qu'au niveau mondial. Cela vaut aussi bien pour les questions écologiques que pour les aspects importants relatifs à nos thèmes, que sont l'audit, la fiscalité et la fiduciaire.

C'est pourquoi il est important de connaître et d'anticiper les évolutions nationales et internationales et, sur cette base, de défendre efficacement les intérêts des membres d'EXPERTsuisse en vue d'une économie suisse forte. Notre contribution à des dossiers tels que la réforme fiscale et le financement de l'AVS, la réforme du droit de la société anonyme et l'initiative pour des multinationales responsables, la clarification des rôles pour les audits sous l'angle du droit des subventions, ainsi que la révision de la loi sur le travail est appréciée et porte ses fruits.

Dans le cadre d'un processus en plusieurs étapes, le Comité d'EXPERTsuisse a identifié trois projets pour 2019, lesquels sont décisifs pour le développement stratégique de la branche: pertinence et réputation du secteur de l'audit, nouvelle conception de la formation d'expert-comptable et soutien adapté aux PME dans leur transformation numérique. Ces projets se fondent sur des réflexions actuelles – voire les précisent – concernant le nouveau monde du travail et les exigences qu'il pose en matière de compétences, ainsi que concernant l'acquisition de la relève professionnelle et l'évolution de la profession.

Nous remercions tous nos partenaires pour leur formidable engagement en faveur du succès de la branche de l'audit et du conseil.

Engagés et responsables – depuis 1925.



**Peter Ritter**  
Président d'EXPERTsuisse



**Marius Klausner**  
Directeur d'EXPERTsuisse

# Sommaire

- 4 Mission
- 6 Interview de Marius Klauser  
et Karin Giacomuzzi
- 9 Avantages pour les membres
- 10 Faits et chiffres
- 12 À propos de l'Association
- 16 Questions-clés concernant  
le secteur
- 21 Prises de position
- 25 Offres de formation
- 26 Aperçu des publications
- 28 Formation et impulsions
- 31 Organisation et organes

---

© EXPERTsuisse septembre 2019. Tous droits réservés.

---

Pour une meilleure lisibilité, l'emploi de la forme masculine fait  
indifféremment référence aux personnes de sexe masculin ou féminin.

# Notre mission

## Transmission

à des fins pratiques de l'expertise développée par EXPERTsuisse pour un public cible varié.

## Développement

des domaines comptabilité, audit, fiscalité et conseil économique grâce à des publications, pour des prises de décision éclairées dans l'économie, l'administration et la politique.

## Promotion

de la relève professionnelle pour les experts en audit, fiscalité et fiduciaire, et intégration de ces nouveaux diplômés dans les activités d'EXPERTsuisse.

## Accompagnement

des membres individuels dans leur formation et carrière professionnelle par le biais de prestations de soutien afin d'assurer durablement visibilité et réputation de la profession.

## Soutien

aux petites, moyennes et grandes entreprises membres dans la vente de leurs prestations et par une représentation proactive, solide et orientée vers l'avenir de leurs intérêts.

---

## Depuis 1925, EXPERTsuisse s'engage pour

- une qualité élevée des prestations dans le domaine de l'audit, de la fiscalité et du conseil fiduciaire grâce à ses membres;
- un professionnalisme irréprochable fondé sur une formation professionnelle exigeante et une formation continue permanente;
- des conditions-cadres efficaces en faveur d'une économie suisse forte, attractive et axée sur les PME.

---

Plus d'informations concernant la mission d'EXPERTsuisse sur [www.expertsuisse.ch/fr-ch/mission](http://www.expertsuisse.ch/fr-ch/mission)

---





# Travailler et diriger dans un monde du travail en mutation

L'avenir exige de nouvelles formes de travail, de gestion et d'organisation, aussi bien au sein de l'association EXPERTsuisse que des entreprises membres. Les conséquences sont multiples.

**Quels sont les principaux changements dans la branche de l'audit et du conseil?**

**Klausner:** La pression en matière d'innovation et de productivité peut être contrée par la numérisation et l'individualisation du processus d'audit et de conseil. Cela conduit à des transformations centrées sur les clients et les collaborateurs au sein de nos entreprises membres. Pour nos membres, il s'agit non seulement de connaissances techniques en audit, fiscalité et fiduciaire, mais aussi de compétences managériales, sociales et numériques. Ce qui a fait ses preuves doit être enrichi de nouveautés. Il faut parfois du courage pour vraiment changer les choses.

**Madame Giacomuzzi, vous êtes nouvelle dans la branche et à EXPERTsuisse. Quels sont les thèmes d'actualité?**

**Giacomuzzi:** Comme dans d'autres branches, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la numérisation, les changements des processus d'affaires et les modèles de travail sont ici aussi des sujets majeurs. Cela signifie également que les tâches de notre Association évoluent et que des projets complexes, tels que des adaptations de la formation des futurs experts-comptables, doivent être maîtrisés. La branche a eu, par ailleurs, longtemps tendance à rester dans l'anonymat et se trouve maintenant de plus en plus sous les feux de la rampe. L'objectif est de se positionner et de mener un travail de sensibilisation quant aux tâches et responsabilités de la branche.

**Vous parlez de la complexité du travail. Qu'est-ce que cela signifie concrètement?**

**Giacomuzzi:** EXPERTsuisse est une association spécialisée, professionnelle et sectorielle pour environ 9000 membres individuels et plus de 800 entreprises membres. Rien que cela montre que nous avons un large éventail d'activités. S'y ajoutent les travaux et projets dans les commissions techniques et l'interaction avec les 13 ordres régionaux. Considérant la dimension politique de notre activité, il en résulte une grande complexité.

**Klausner:** Notre travail exige une interaction en réseau entre de nombreuses personnes. Nos plus de 400 membres au sein des organes de direction et organes professionnels travaillent dans un système de milice et – en plus de leurs autres activités – apportent une contribution importante à EXPERTsuisse. Le travail de milice est un grand défi mais est également typiquement helvétique. Les thèmes qui évoluent souvent rapidement ne se laissent illustrés en pratique dans leur ampleur et leur profondeur que dans un système de milice.

**La complexité exige un travail de leadership. Qu'est-ce qui rend ce leadership si exigeant?**

**Klausner:** En tant qu'association de volontés, nous devons pondérer les exigences parfois divergentes. De très nombreux clients et membres importants sont en même temps des four-

nisseurs considérables, par exemple en tant qu'auteur ou conférencier. Un travail participatif au sein de cet écosystème est donc impératif. Nous sommes une organisation du savoir qui transforme les connaissances techniques disponibles dans le système de milice en prestations utiles. Cette plate-forme de

*«À l'avenir, la maîtrise du changement sera décisive pour le succès durable d'une entreprise.»*

**Karin Giacomuzzi**

Vice-directrice d'EXPERTsuisse

transformation réalise avec seulement 40 collaborateurs un chiffre d'affaires annuel de 20 millions de francs. Nous ne cherchons pas à maximiser les profits, mais à maximiser les avantages de nos partenaires en dialogue.

**Giacomuzzi:** Nous devons également être un exemple pour nos membres. C'est pourquoi nous travaillons aussi à une nouvelle conception du leadership. Il s'agit, d'une part, de développer davantage de responsabilité individuelle chez les collaborateurs par le biais de hiérarchies plus horizontales. Cela exige une nouvelle interprétation de la collaboration tant de la part des dirigeants que des collaborateurs. D'autre part, nous apprenons actuellement à continuer à développer notre communication et notre culture du feedback à travers nos «valeurs de collaboration». Tout cela est exigeant, mais incontournable.



**Marius Klauser (à g.)**  
Directeur & CEO  
d'EXPERTsuisse

**Karin Giacomuzzi (à d.)**  
Vice-directrice  
d'EXPERTsuisse

nable pour ceux qui veulent réussir dans le monde du travail de demain.

#### Comment cela se manifeste-t-il concrètement chez EXPERTsuisse?

**Klauser:** En faisant ce que nous disons – par exemple, sur le plan de la diversité et du développement des organes de direction: du Conseil d'administration en passant par la Direction, où Karin Giacomuzzi en tant que vice-directrice et mon adjointe prend en charge la direction opérationnelle. Cela me permet de mieux cultiver mes contacts externes et de consacrer plus de temps aux questions stratégiques.

#### Cela affecte-t-il aussi les profondeurs de l'organisation?

**Klauser:** L'agilité de l'Association exige un concept de rôles qui repose sur une collaboration transversale et sur de la clarté. Nous voyons nos dirigeants davantage comme des coaches que comme des patrons. Le rôle du supérieur se

caractérise par une interaction participative avec des personnes internes et externes, par une vue d'ensemble, par un renforcement de la responsabilité individuelle et du développement des compétences pour lui-même et pour ses collaborateurs. Cette réinterprétation du supérieur se traduit généralement par une réorganisation. Il en est de même chez nous.

#### Comment décrivez-vous cette réorganisation en quelques mots?

**Klauser:** EXPERTsuisse a une nouvelle organisation de départements avec trois départements de produits clairs et un département de support nouvellement configuré sous la direction de Karin Giacomuzzi. Ces quatre responsables de département forment, avec moi en tant que directeur, la Direction. Nous avons supprimé les réunions de la Direction et de la Direction élargie ayant lieu jusqu'ici et les avons transférées dans une nouvelle logique de gestion. Au sein de six cercles interdépartementaux,

nous traitons, sur la base des compétences et des rôles, les questions importantes au bon moment et avec les bonnes personnes.

#### Qu'en attendez-vous?

**Giacomuzzi:** Grâce à un travail basé sur les rôles et les compétences, nous obtenons le meilleur résultat dans tous les départements. Autrement dit: le travail de leadership est réparti sur un beaucoup plus grand nombre d'épaules et est, de ce fait, participatif et décentralisé. Tout cela permet des voies plus directes et des réactions plus rapides, crée encore plus de proximité avec le client et d'agilité dans la maîtrise des défis, un développement de produits soutenu ainsi que des prestations innovantes et créatrices de plus-value. Ce sont notamment nos membres qui en bénéficient le plus.

#### Marius Klauser

Marius Klauser est directeur et CEO d'EXPERTsuisse depuis 2011. Docteur en sciences économiques, il a auparavant travaillé en tant qu'entrepreneur, conseiller en management et développeur d'entreprise. Il est notamment membre du comité des dirigeants d'économiesuisse et directeur d'«alliance réflexion suisse».

#### Karin Giacomuzzi

Karin Giacomuzzi est depuis février 2019 vice-directrice d'EXPERTsuisse. En tant que spécialiste avérée du développement organisationnel, conseillère d'entreprise et responsable de marketing, elle a occupé auparavant divers postes de direction dans l'industrie et les services. Co-présidente du réseau «women-matters», elle s'engage pour les femmes dans le monde du travail.

### Les approches de travail, d'organisation et de gestion que vous décrivez sont-elles spécifiques à votre Association?

**Klauser:** Non. Dans un monde du travail en mutation rapide, toutes les entreprises doivent revoir leur approche et promouvoir l'orientation client, l'agilité, la numérisation et le travail participatif.

### Vos membres voient-ils également les choses ainsi?

**Klauser:** Je pense que oui. Certains d'entre eux sont déjà bien avancés dans cette évolution. D'autres ont eu peu de temps pour y réfléchir du fait de nombreux mandats de clients. Mais toutes les entreprises devront de plus en plus se poser ces questions afin de trouver de nouvelles réponses qui leur conviennent. Cela s'applique aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la branche de l'audit et du conseil. Nous nous considérons parfois comme un pionnier et comme un vent encourageant pour nos membres.

### Quelle est la contribution d'EXPERTsuisse à cette évolution?

**Giacomuzzi:** Nous devons faire la distinction entre ce à quoi nous pouvons contribuer à un niveau global et ce à quoi nous pouvons contribuer à un niveau individuel. Il s'agit, à un niveau global, de sensibiliser les membres à cette évolution. Ils seront confrontés à des défis de taille. Mais la sensibilisation ne permet pas à elle seule de changer les choses. Il est important qu'à l'avenir, il soit accordé à la profession que nous représentons une grande importance et qu'elle demeure crédible. Nos membres ont besoin d'instruments pour maintenir ce statut. Chez EXPERTsuisse, nous offrons notre soutien à cet égard.

### Une association peut-elle contribuer à la transformation des entreprises membres?

**Klauser:** Oui, nous jouons un rôle important. Dans la promotion de la relève, il s'agit de réfléchir à l'attractivité des profils professionnels du futur, de susciter l'intérêt au sein des universités et hautes

écoles spécialisées (par exemple, avec startyourcareer) et de préparer les jeunes sur le plan professionnel en leur transmettant des compétences. Nous constatons chez les PME notamment qu'elles veulent être informées par nos soins non seulement sur les questions d'ordre technique, mais également sur celles de la gestion et du développement d'entreprise. Nous avons développé, à cet effet, un outil destiné aux entreprises fiduciaires, EXPERTsuisse abiliCor, afin de parvenir à partir d'idées à des résultats concrets, c'est-à-dire à une transformation tangible.

### Comment fonctionne cette méthode EXPERTsuisse abiliCor?

**Giacomuzzi:** Il s'agit d'un outil efficace, qui sensibilise les entreprises du secteur fiduciaire à la numérisation et à la transformation, analyse la situation de départ, donne la priorité aux projets de changement et accompagne lors de la mise en œuvre. Les deux premières étapes se

*«Pour nos membres, il s'agit non seulement de connaissances techniques mais aussi de compétences managériales, sociales et numériques.»*

**Marius Klauser**

Directeur & CEO d'EXPERTsuisse

déroulent au niveau interentreprises et les étapes 3 et 4 ont lieu dans la propre entreprise. Nous avons présenté EXPERTsuisse abiliCor pour la première fois lors de notre Congrès fiduciaire en avril 2019. Les premières manifestations en soirée et les premiers ateliers d'une journée ont déjà été organisés avec succès.

### Cela ressemble à de grands changements pour les entreprises membres, leurs collaborateurs suivent-ils?

**Giacomuzzi:** Les changements représentent toujours un défi pour les collaborateurs. Or, c'est précisément dans

des branches comme le secteur fiduciaire, où les sujets tels que le leadership, la gestion du changement, le développement d'équipes ne sont pas aussi bien établis que les défis sont particulièrement grands. À l'avenir, la maîtrise du changement sera cependant décisive pour le succès durable d'une entreprise. Ce qui importe également avant tout, c'est d'accompagner activement les collaborateurs. La gestion de la santé doit être mentionnée dans ce contexte.

**Klauser:** En tant qu'Association, nous utilisons par exemple wecoach comme support numérique pour des processus efficaces de développement d'équipe. L'outil est un bon exemple de gestion moderne de la santé. wecoach analyse les ressources et les contraintes de l'individu et donne aux dirigeants la possibilité de soutenir efficacement l'équipe. Cela nous aide à garder un œil sur nos propres changements et développements, à les accompagner et à les mettre en œuvre.

### La gestion de la santé n'est-elle pas également pertinente au-delà d'EXPERTsuisse et du secteur fiduciaire?

**Klauser:** Si. C'est la raison pour laquelle nous présentons, via l'alliance réflexion suisse, une proposition désormais bien étayée de modernisation de certains aspects de la loi sur le travail qui assoit les formes de travail et les modes de vie éprouvés des dirigeants et des spécialistes sur des bases juridiques solides. Il s'agit ici d'un modèle spécial de temps de travail annuel en combinaison avec une protection de la santé en phase avec notre temps, comme nous le vivons à EXPERTsuisse avec wecoach. *Don't work harder, but smarter.*

#### Informations complémentaires sur:

[www.startyourcareer.ch/fr](http://www.startyourcareer.ch/fr)

[www.expertsuisse.ch/wecoach](http://www.expertsuisse.ch/wecoach)

[www.expertsuisse.ch/abilicor](http://www.expertsuisse.ch/abilicor)

[www.alliance-reflexion-suisse.ch](http://www.alliance-reflexion-suisse.ch)

# Aperçu des avantages de nos membres

- Autorisation d'utiliser le label de qualité «EXPERTsuisse Certified Company» ou «membre d'EXPERTsuisse»
- Les membres individuels employés par une entreprise membre ne paient plus de cotisation privée
- Participation gratuite au Congrès annuel d'EXPERTsuisse, l'événement le plus important de la branche
- Conditions préférentielles pour de nombreuses formations initiales et continues ainsi que pour des publications professionnelles
- Abonnement gratuit à la réputée revue spécialisée EXPERT FOCUS, désormais disponible en application
- Accès à un grand nombre d'outils pratiques et de publications professionnelles d'EXPERTsuisse
- Tous les collaborateurs des entreprises membres ont automatiquement accès aux publications-clés actuelles en format numérique
- Soutien professionnel de la part d'experts de l'Association, p. ex. réponses à des questions techniques
- Soutien ciblé des entreprises membres pour leurs activités de marketing
- Représentation efficace des intérêts des membres à la Berne fédérale
- Communication régulière d'informations actuelles et importantes pour la profession
- Événements de réseautage et d'échange d'expériences dans les ordres
- Tarifs préférentiels pour des offres avantageuses proposées par différents partenaires de la branche d'EXPERTsuisse, p.ex. logiciels professionnels, réduction sur des assurances et rabais de flotte

---

Devenez membre et contribuez activement à la défense des valeurs d'EXPERTsuisse, tout en renforçant la branche durablement!

---

[www.expertsuisse.ch/fr-ch/membres](http://www.expertsuisse.ch/fr-ch/membres)

---



# L'année d'EXPERT- suisse en chiffres

> 3500 followers  
sur LinkedIn

13 000 publications  
commandées par an

participants au Congrès annuel  
d'EXPERTsuisse 2018 > 600

42 collaborateurs  
permanents

Près de CHF 20 mio. de chiffre d'affaires

> 1000 modèles de document télé-  
chargés dans la bibliothèque  
spécialisée par mois

17 000 abonnés à la newsletter

50 réponses à des questions  
techniques par mois

nouvelles offres d'emploi  
destinées à la relève  
professionnelle par mois sur  
[www.startyourcareer.ch](http://www.startyourcareer.ch) 20

> 7000 participants  
à nos formations  
continues par an

3700 téléchargements  
d'EXPERT FOCUS  
par mois



# EXPERTsuisse dispose d'une base de membres élargie

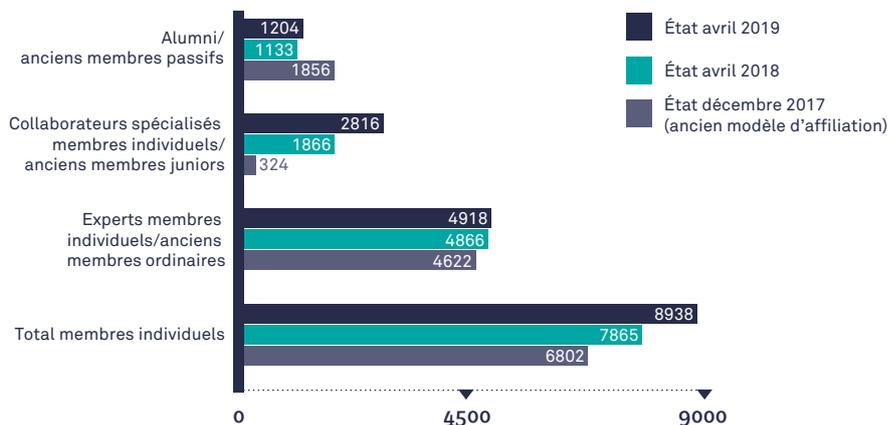
EXPERTsuisse compte quelque 9000 membres individuels et plus de 800 entreprises membres, dans les domaines de la comptabilité, de l'audit et du conseil fiscal et économique. Du fait du nombre croissant de ses membres et grâce à sa base solide de PME, EXPERTsuisse est une voix qui se fait entendre à la Berne fédérale.

## Le nouveau modèle d'affiliation porte ses fruits

Au cours de la dernière année d'affiliation (1 avril 2018 au 31 mai 2019), 275 nouveaux experts membres individuels et 1711 collaborateurs spécialisés membres individuels ont été admis dans l'Association.

L'Association compte actuellement quelque 9000 membres individuels. Parmi ceux ayant un diplôme d'expert en lien avec le secteur, 62% sont des experts-comptables, 15% des experts fiscaux, 14% des experts fiduciaires et 9% des experts en finance et en controlling.

Évolution des membres individuels selon la catégorie de membres 2017 – 2019



## EXPERTsuisse lance [www.startyourcareer.ch](http://www.startyourcareer.ch)

Le site [www.startyourcareer.ch](http://www.startyourcareer.ch) offre aux étudiants la possibilité de découvrir les entreprises membres d'EXPERTsuisse et de comprendre ce qui rend notre branche attractive sur le long terme.



Septembre 2018

## Nombre record de participants au Congrès annuel d'EXPERTsuisse 2018

Près de 700 participants assistent au Congrès annuel d'EXPERTsuisse à Berne consacré au «Nouveau monde du travail».



Octobre 2018

## Nouvelle offre Campus d'EXPERTsuisse

Première location au sein du Campus d'EXPERTsuisse: retour client positif.

## 542 nouveaux experts diplômés dans le secteur de l'audit et du conseil

EXPERTsuisse félicite tous les nouveaux diplômés pour leur réussite.

Novembre 2018

## Davantage de membres individuels grâce à une implication précoce de la relève professionnelle

Le développement de la branche de l'audit et du conseil dépend de la relève professionnelle. C'est pourquoi, EXPERTsuisse s'engage depuis de nombreuses années dans la promotion de la relève. Dans ce but, une campagne a été lancée en 2018 avec [www.startyourcareer.ch](http://www.startyourcareer.ch), qui permet aux personnes intéressées d'en apprendre plus sur les profils professionnels, les formations et les offres de la branche.

Grâce à la nouvelle catégorie de collaborateur spécialisé membre individuel, les jeunes générations et les personnes qui n'ont pas encore le diplôme d'expert sont désormais impliquées plus tôt aux activités de l'Association et sur une base élargie. Les collaborateurs spécialisés membres individuels bénéficient d'un rabais de 10 % sur leur formation d'expert-comptable diplômé et d'expert fiscal diplômé.

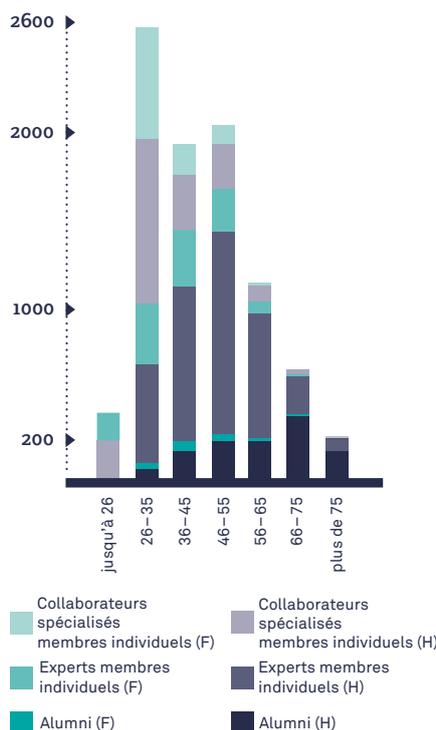
## Une répartition saine entre les classes d'âge et entre les sexes

Alors qu'une étude réalisée par l'association faitière européenne des experts-comptables (Accountancy Europe) montre qu'il existe à certains endroits une tendance au vieillissement de la

profession, la branche de l'audit et du conseil en Suisse présente une répartition entre les différentes classes d'âge et entre les sexes saine.

C'est ce qui ressort également de la structure des membres d'EXPERTsuisse (cf. graphique). Le graphique met égale-

Structure des membres par âge et par sexe



ment en évidence que la proportion de femmes a nettement augmenté au cours des dernières décennies. L'initiative de la promotion des femmes et de la relève d'EXPERTsuisse porte ses fruits et reste importante.

## Base solide de PME et couverture totale auprès des grandes entreprises

Plus des deux tiers de la performance économique suisse sont assurés par des entreprises qui sont suivies par nos membres. Outre les grandes entreprises d'audit (Big 4/BDO), plus de 800 sociétés fiduciaires de moyenne et petite taille font partie de nos entreprises membres, 58 % des entreprises membres ayant un maximum de 10 collaborateurs et environ 26 % un maximum de 5 collaborateurs, ce qui illustre la base solide de PME d'EXPERTsuisse.

Au cours de l'année d'affiliation passée, un total de 27 entreprises membres ont rejoint l'Association, dont une grande société de conseil fiscal comptant plus de 50 collaborateurs. Comparé à cela, 37 entreprises ont quitté l'Association.

Bien que le nombre d'entreprises membres ait reculé au cours des cinq dernières années (en raison notamment d'une certaine consolidation ou concentration au sein de la branche fiduciaire),

### EXPERTsuisse fête Noël

Les collaborateurs d'EXPERTsuisse font cette année une excursion à Europa-Park, juste avant Noël.



Décembre 2018

### Lancement du premier séminaire e-learning d'EXPERTsuisse

Désormais: acquisition en toute flexibilité de compétences sur le thème «L'immobilier et ses conséquences fiscales» (en allemand).



Janvier 2019

### Karin Giacomuzzi vient renforcer la Direction générale

EXPERTsuisse apprécie la collaboration avec la nouvelle vice-directrice.



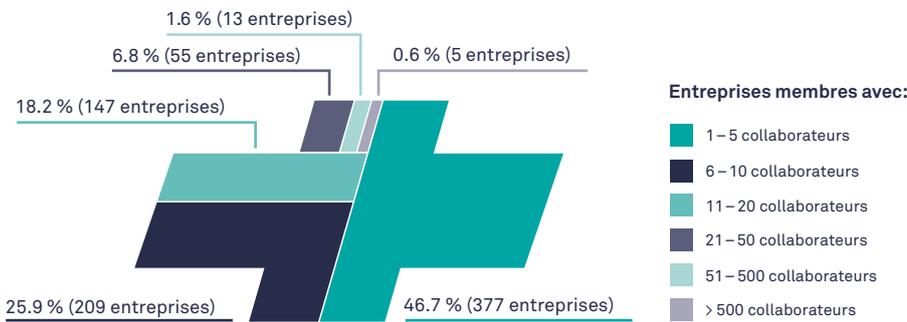
Février 2019

### Optimisation du portail Web d'EXPERTsuisse [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch)

Nouvelle structure, recherche avancée optimisée, plus d'avantages pour les membres et les visiteurs.

Mars 2019

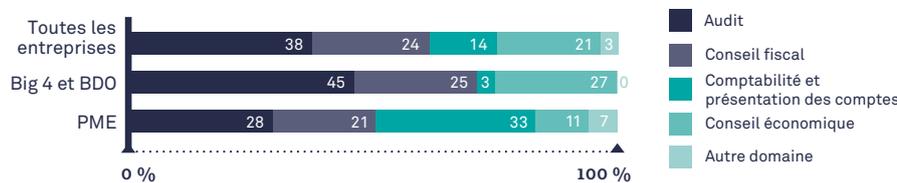
Part en % des entreprises membres selon le nombre de collaborateurs (EPT)\*



le nombre de collaborateurs et le chiffre d'affaires qu'ils ont généré ont eu tendance à légèrement augmenter.

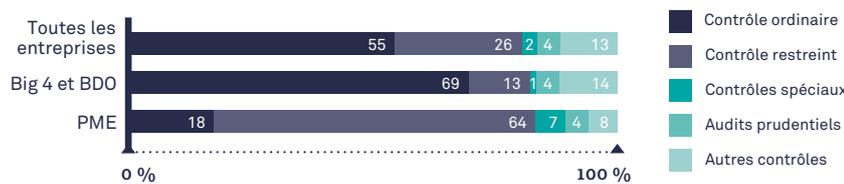
Les entreprises membres occupent actuellement plus de 18000 collaborateurs (environ 16000 EPT) et plus de 400 apprentis. Plus de la moitié d'entre eux proviennent des cinq grandes entreprises membres (Big 4/BDO). Environ 43 % des collaborateurs travaillent dans l'audit, 20 % dans le conseil fiscal, 18 % dans le conseil économique et 15 % dans la comptabilité et la présentation des comptes.

Répartition en % du chiffre d'affaires selon le domaine d'activité\*



Le chiffre d'affaires (net) réalisé l'année dernière par les entreprises membres s'élève à plus de 3,5 milliards de francs et est ainsi légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Le domaine de l'audit constitue le principal moteur de chiffre d'affaires (38 %), suivi du conseil fiscal (24 %), du conseil économique (21 %) et de la comptabilité et présentation des comptes (14 %). Le cœur de métier de l'audit, à savoir le contrôle ordinaire et le contrôle restreint, représente 80 % du chiffre d'affaires Audit (cf. graphique pour plus de détails).

Répartition en % du chiffre d'affaires dans l'audit\*



Exigences élevées en matière de qualité et d'éthique

Pour les experts membres individuels, les exigences en matière de qualification professionnelle (diplôme d'expert)

\*Chiffres issus du recensement des données des membres 2019

Nouveau concept pour les partenaires de la branche

Une sélection de partenaires propose à nos membres des offres exclusives sur notre site Internet.

Action marketing surprenante destinée à la relève professionnelle

Les étudiants de différentes universités de Suisse trouvent des «places réservées aux champions» dans leur auditoire, bien entendu de la part de [www.startyourcareer.ch](http://www.startyourcareer.ch).



CER-E en faveur d'un modèle de temps de travail annuel équilibré

L'alliance réflexion suisse et un large public se félicitent de la décision de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E).

Sécurité juridique grâce à l'acceptation de la RFFA

Le peuple suisse a accepté la Réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) le 19 mai dernier. Cette décision offre aux entreprises à nouveau une sécurité en matière de planification.

et de formation continue régulière (60 heures en moyenne sur deux ans) sont élevées. Les experts membres individuels sont tenus de déclarer leur formation continue comme base du processus de contrôle par EXPERTsuisse.

Pour les entreprises membres, la majorité du Conseil d'administration et de la Direction doit faire partie des experts membres individuels. De cette façon, les exigences de qualité élevées bénéficient de la plus grande priorité, même au plus haut échelon de l'entreprise membre.

Les experts membres individuels et les entreprises membres sont, en outre, soumis aux Règles d'organisation et d'éthique professionnelle de l'Association. En cas d'infraction contre les principes émanant des Règles d'organisation et d'éthique professionnelle, il est possible de remettre une dénonciation auprès de la Commission d'éthique professionnelle. Celle-ci examine les faits reprochés et prononce éventuellement une sanction à l'encontre du membre concerné (avertissement, blâme, pénalité conventionnelle, exclusion).

## Activité de la Commission d'éthique professionnelle

### Généralités

Au cours de l'année écoulée, la Commission d'éthique professionnelle a évalué six cas. Pour trois d'entre eux, le Pré-

sident n'a pas ouvert de procédure car il n'y avait pas de violation grave des règles d'organisation et d'éthique professionnelle. Trois cas ont été transmis à la Cour, qui a prononcé un avertissement dans un cas et un acquittement dans deux cas.

### Cas pratiques

**Inactivité:** un avertissement a été prononcé à l'encontre d'un membre qui, après avoir été désigné organe de révision à partir de novembre 2015, n'a recontacté la société soumise au contrôle qu'en janvier 2017 et critiqué l'absence de documents pour le contrôle des exercices de 2013 à 2015.

**Représentation multiple:** si un membre se fait mandater pour gérer les conséquences fiscales résultant d'un contrat d'achat d'entreprise pour toutes les parties concernées, y compris le vendeur qu'il avait précédemment conseillé en tant que conseiller fiscal, cela n'est pas contraire aux règles d'organisation et d'éthique professionnelle dans le cas concret. La démarche découlait de l'objet et du but du contrat ainsi que des besoins pratiques. Toutes les parties avaient accepté la représentation multiple.

**Exécution testamentaire malgré une activité de conseil antérieure pour un héritier:** si un membre se déclare prêt à accepter un mandat d'exécuteur testamentaire, même s'il a fourni des conseils sur des questions fiscales au défunt avant son décès ainsi qu'à l'un des héritiers, cela ne constitue pas encore un

conflit d'intérêts inacceptable. Aucun abus concret n'a été constaté. Il faut saluer le fait que le membre, après avoir accepté le mandat d'exécuteur testamentaire, ait informé l'héritier, qu'il avait conseillé par le passé, et qu'il allait immédiatement abandonner tous les mandats qui le concernent personnellement et son entreprise afin d'éviter tout malentendu.

### Révision de la procédure

Les réglementations en vigueur présentent quelques lacunes, qui doivent être éliminées dans le cadre d'une réforme. Le groupe de travail formé à cette fin a soumis une proposition d'adaptation modérée. Il est essentiel d'introduire un mécanisme de décision simplifié (arbitre unique) pour les cas simples et clairs pour lesquels la sanction ne peut être qu'un avertissement ou un blâme. L'optimisation concerne également la procédure arbitrale: elle se limitera aux cas complexes. Si les parties en conviennent, un seul juge-arbitre décide. De nouvelles prescriptions s'appliquent pour les frais et la constitution de la Cour d'arbitrage. D'autres adaptations portent par exemple sur la durée de fonction (introduction d'une limitation pour la réélection) et la communication au dénonciateur. Le nouveau règlement doit être adopté et entrer en vigueur lors de l'Assemblée générale 2019.

## Lancement d'EXPERTsuisse abiliCor

*Une méthode innovante de soutien à la transformation numérique des PME du secteur fiduciaire.*



## EXPERTsuisse, une organisation agile

*EXPERTsuisse instaure un nouveau modèle d'organisation pour plus d'agilité et de valeur ajoutée à l'attention des différents partenaires.*

## L'application EXPERTsuisse, compagnon numérique de la profession

*EXPERTsuisse lance une mise à jour de son application qui inclut une infolettre technique spécifique pour la branche.*

## Nouvelle conception de la formation d'expert-comptable

*Première manifestation sur le profil professionnel des futurs experts-comptables, grande participation de la branche.*

Juin 2019

Août 2019

Septembre 2019

# Une branche dynamique

La qualité des prestations fournies par la branche de l'audit et du conseil dépend de l'adéquation des conditions-cadres et des compétences des membres de la profession.

Découvrez ci-après, dans quelle mesure les audits sous l'angle du droit des subventions font actuellement l'objet de clarifications, quelles sont les défis fiscaux posés à l'économie numé-

rique et mondiale et les raisons pour lesquelles il faut non seulement une digitalisation, mais également une transformation numérique.

## Intérêt du grand public pour les audits sous l'angle du droit des subventions

Les irrégularités constatées dans une entreprise de transport opérant dans toute la Suisse ont suscité l'intérêt du grand public pour les audits sous l'angle du droit des subventions ces derniers mois. Mais qui doit assumer quelles responsabilités? Dans tous les cas, l'Office fédéral des transports (OFT) procédera différemment à l'avenir.

### Recherche des coupables

Comme cela est fréquent dans de tels cas, le public cherche rapidement des coupables et des responsables. Selon le point de vue, la responsabilité d'un éventuel comportement fautif varie, cependant les tâches et les domaines de responsabilité du conseil d'administration, de la direction générale et de l'organe de révision sont définis dans la loi. L'attention se porte également sur l'OFT dont le rôle lui confère un mandat légal et par conséquent également des responsabilités.

## Changement de direction majeur

Suite aux événements fâcheux, l'OFT a modifié la pratique en vigueur depuis des années et l'a réinterprétée dans le cadre du mandat légal d'audit sous l'angle du droit des subventions. Environ 140 entreprises concessionnaires sont concernées par ce changement d'orientation majeur et reçoivent des subventions de la Confédération pour fournir des prestations, par exemple dans le transport régional. En tant qu'association professionnelle, EXPERTsuisse a joué un rôle actif dans ce processus afin de clarifier la situation pour nos entreprises membres, qui sont choisies pour l'audit d'entreprises concessionnaires. Bien entendu, l'intérêt du public pour ce secteur a également fait naître de grandes incertitudes au sein des conseils d'administration des entreprises de transport concessionnaires, car l'OFT n'a plus fourni de garantie d'utilisation conforme à la loi des fonds publics pour l'exercice 2018, alors qu'elle le faisait par le passé.

### Collaboration avec l'OFT et les entreprises de transport concessionnaires

Lors de plusieurs séances de travail, des représentants des entreprises de transport concessionnaires et EXPERTsuisse, en collaboration avec l'OFT, ont cherché des solutions pour défendre de manière appropriée les intérêts des différentes parties prenantes. Il en ressort que le secteur des entreprises de transport concessionnaires est très hétéro-

gène et que les bonnes solutions requièrent une réflexion approfondie. De même, il ressort clairement de ces discussions que l'OFT est responsable en tant qu'autorité de surveillance et doit donc jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de solutions.

### Mandat spécial / responsabilité découlant du mandat

En dépit d'une augmentation massive des effectifs de l'OFT, les sociétés d'audit devront – dans le prolongement de la mission de l'OFT – offrir leur soutien sur la base de mandats spéciaux, afin que l'OFT puisse exécuter à l'avenir ses tâches légales qui sont restées inchangées depuis des années. Selon le consensus actuel résultant de la dernière discussion de fin juin 2019, l'OFT sera responsable de la conception de ce mandat spécial. Il existe également un consensus sur le fait qu'un tel mandat doit être confié à la société d'audit par le conseil d'administration. Étant donné qu'il s'agit d'un mandat spécial, nos prestations et notre responsabilité en tant qu'organe de révision sont juridiquement distinctes. L'OFT élabore encore les détails. Des informations sur la procédure pour l'exercice 2020 devraient vraisemblablement être fournies au second semestre 2019.

### Perception publique / réputation

La discussion sur l'utilisation correcte des subventions dans le domaine des entreprises de transport concessionnaires a démontré une fois de plus qu'en

cas de défaillance d'une entreprise, pointer du doigt l'organe de révision est presque devenu un réflexe, bien que l'on sache pertinemment que l'entreprise a plusieurs organes, et que le conseil d'administration et la direction sont les premiers responsables d'une gestion d'entreprise conforme aux dispositions légales.

### Projet sur la réputation dans le domaine de l'audit

Ce qui ressort de la discussion sur l'audit des entreprises de transport subventionnées est malheureusement, une fois de plus, le manque de connaissances du grand public sur les tâches légales d'un organe de révision. En réponse, le Comité d'EXPERTsuisse a lancé fin 2018 le projet «Pertinence et réputation du secteur de l'audit». L'objectif de ce projet est d'expliquer au grand public, à l'aide de messages de base compréhensibles, quelles sont les tâches de l'organe de révision et des autres organes et, naturellement aussi, quelles sont les tâches qui ne lui incombent pas.



**Peter Ritter**

Expert-comptable diplômé, président d'EXPERTsuisse, associé-gérant de Curia Treuhand AG

## Défis fiscaux liés à la numérisation de l'économie

Les entreprises de l'économie digitale sont présentes dans le monde entier, sans être rattachées physiquement dans tous les États où elles sont actives, qui ne peuvent ainsi pas les imposer. Cette situation soulève quelques questions et les développements internationaux n'épargneront pas non plus la Suisse.

Les règles fiscales internationales en vigueur datent du siècle dernier. Le modèle économique fondant les grandes règles de répartition fiscale internationale repose sur une présence physique des entreprises dans un État donné, que cela soit au niveau du siège, de la direction effective ou d'un établissement stable. Sur cette base, certaines entreprises multinationales ont mis en place des structures permettant d'imposer les bénéfices réalisés dans des États à imposition faible voire nulle. Quant aux entreprises de l'économie numérique, elles sont présentes dans le monde entier, sans être forcément rattachées physiquement dans tous les États concernés par leur activité commerciale, qui ne peuvent ainsi pas les imposer.

### BEPS

C'est ainsi que l'OCDE a mis en place un projet visant à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices (Base Erosion and Profit Shifting, BEPS). Le projet BEPS vise principalement les stratégies de planification fiscale qui exploitent les failles

et les différences dans les règles fiscales en vue de faire «disparaître» les bénéfices ou de les transférer dans des États où l'entreprise n'exerce guère d'activité réelle. Les principales mesures ont été publiées en 2015. Parmi celles-ci, notons l'action 1 qui identifie les principales difficultés posées par l'économie numérique pour l'application des règles fiscales internationales existantes. Cette action élabore des solutions détaillées pour résoudre ces défis, en adoptant une démarche globale et en tenant compte à la fois de la fiscalité directe et indirecte.

### Feuille de route

L'OCDE a annoncé le 31 mai 2019 que la communauté internationale a approuvé une feuille de route pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie et s'est engagée à poursuivre ses efforts pour parvenir à une solution à long terme fondée sur un consensus d'ici la fin 2020. Les 129 membres du Cadre inclusif BEPS de l'OCDE et du G20 ont en effet adopté un programme de travail définissant la marche à suivre en vue d'aboutir à la conclusion d'un nouvel accord mondial pour taxer les entreprises multinationales, qu'elles aient une activité digitale prépondérante ou non.

Ce programme de travail repose sur deux principaux piliers. Le premier pilier explorera des solutions pour déterminer où l'impôt devrait être payé et sur quelle base. Il déterminera à cet effet la partie des bénéfices qui pourrait ou devrait être imposée dans les États au sein desquels se situent les consommateurs ou les utilisateurs. Le deuxième pilier explorera la conception d'un système visant à s'assurer que les entreprises multinationales, dans l'économie numérique et au-delà, paient un niveau minimum d'impôt. Ce pilier fournira aux États un nouvel outil pour protéger leur assiette fiscale du transfert des bénéfices vers des États à imposition faible ou nulle. Les explications ci-après traitent uniquement du premier pilier.

## Trois propositions pour le premier pilier:

### 1. User Participation

Cette proposition, soutenue principalement par le Royaume-Uni, vise à revoir les règles existantes de répartition du bénéfice en se référant à la contribution active des utilisateurs. Elle s'appliquerait uniquement aux entreprises numériques, soit à l'économie digitale, présentant des plates-formes sur lesquelles des données d'utilisateurs sont collectées. Toutes ces données transmises par les utilisateurs contribuent en effet à créer de la valeur pour l'entreprise numérique, de telle sorte que les bénéfices de celle-ci doivent être répartis et attribués aux États où se trouvent les bases actives et participatives des utilisateurs, indépendamment de la présence physique de l'entreprise. Le défi consiste à définir si les utilisateurs créent en définitive de la valeur et, en cas de réponse affirmative, à quelle hauteur.

### 2. Marketing Intangibles

Cette proposition, soutenue principalement par les États-Unis, vise à revoir les règles existantes de répartition du bénéfice des entreprises internationales en se référant aux expériences et à la fidélité des consommateurs. Cette proposition s'appliquerait à tous les types d'activités commerciales et reconnaîtrait ainsi la valeur créée par le marché de l'entreprise dans un État donné. Tout ou partie du bénéfice résiduel, c'est-à-dire de l'activité non liée à la routine de l'entreprise, serait attribué à l'État dans lequel cette entreprise est active sur le marché. Cette proposition serait applicable de manière assez large. Elle représente toutefois un haut degré de complexité.

### 3. Significant Economic Presence

Cette proposition, soutenue principalement par l'Inde, découle directement de l'action 1 du rapport BEPS. Elle se base sur la présence économique significative d'une entreprise internationale dans un État donné, par exemple en lien avec la quantité des ventes réalisées. Une telle présence serait donnée dans la mesure où une interaction voulue et

soutenue avec l'État concerné est établie par le biais des technologies numériques. Il conviendrait alors d'établir une base d'imposition commune entre les États, un défi de très haute taille. De plus, cette proposition ne tient pas compte des droits immatériels.

À noter que l'Union européenne (UE) a également l'intention de moderniser les systèmes fiscaux des États membres en vue de les adapter à l'ère numérique. Aucun accord n'a toutefois été trouvé au sein du Conseil quant à l'introduction d'une taxe de l'UE sur les services numériques. Certains États membres, comme la France, l'Espagne, l'Italie, la Belgique ou le Royaume-Uni ont introduit ou vont introduire un impôt spécifique unilatéral, appelé Digital Services Tax (DST), visant à imposer notamment les services de publicité en ligne ou la collecte de données des utilisateurs à hauteur en principe de 3% des revenus réalisés dans l'État concerné.

### Et la Suisse?

Quant à la Suisse, elle suit l'évolution du dossier traité par l'OCDE, en participant activement aux travaux. Comme mentionné dans la position actualisée du Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) du 15 janvier 2019, la Suisse est favorable à une analyse approfondie pour déterminer si les règles du rattachement fiscal (nexus) et de la répartition des bénéfices doivent être adaptées à l'économie numérique et, le cas échéant, de quelle manière. Dans ce cadre, la répartition des bénéfices doit être en fonction de la création de valeur et des activités économiques sous-jacentes. La Suisse s'engage en faveur d'une approche multilatérale et d'une solution consensuelle. Elle est sceptique face aux mesures unilatérales. Toutefois, afin d'aboutir à un consensus international, il convient de procéder en temps utile à une consultation exhaustive des milieux économiques et de prendre en compte les intérêts légitimes. La Suisse ne prévoit ainsi pas d'adopter des mesures temporaires, telle que la DST proposée au sein de l'UE.

La numérisation de l'économie bouleverse nos habitudes de consommation et de travail. Elle remet en cause tous nos repères habituels. Même les règles fiscales n'y échapperont pas. La révolution digitale sera aussi fiscale! À quand le remplacement de nos traditionnels impôts directs et indirects par une DST permettant d'imposer toutes les transactions électroniques mondiales?



**Denis Boivin**

Avocat et expert fiscal diplômé, vice-président d'EXPERTSuisse, Partner et directeur Fiscalité et Droit BDO SA

## Transformation numérique

Alors que la digitalisation des processus d'affaires est encore en cours de mise en œuvre dans les différentes branches, la prochaine étape a déjà commencé: la transformation numérique.

La dynamique de ces dernières années s'est surtout caractérisée par la numérisation des offres de prestations existantes et leur exécution efficace dans des processus numérisés. La transformation numérique va encore plus loin: non seulement les processus commerciaux changent, mais aussi les modèles d'affaires, l'éventail des prestations et les chaînes de création de valeur traditionnelles. Les éléments moteurs sont, d'une part, les nouvelles opportunités offertes par la numérisation (notamment les nouveaux acteurs du marché) et, d'autre part, les changements dans la société (en particulier le nouveau monde du travail) qui sont encouragés par la numérisation.

La transformation numérique touche différents domaines, avec des défis variés que nous présentons ci-dessous.

### La numérisation requiert une collaboration interdisciplinaire entre les associations

À EXPERTsuisse, les thèmes de la numérisation et de la transformation numérique sont omniprésents. Des aspects de la numérisation sont traités dans tous les domaines professionnels, qu'il s'agisse de cryptomonnaies et de leur évaluation ou de l'analyse des données dans le domaine de l'audit.

La Commission Numérisation fait le lien entre les différentes initiatives spécialisées. Elle s'efforce d'élaborer les bases essentielles pour les thèmes

généraux, de surveiller les tendances qui ont un impact sur la branche et, au niveau de la branche dans ensemble, d'œuvrer à la création des conditions-cadres appropriées.

Le projet «Aide à la digitalisation et à la transformation» du Comité permet aux entreprises membres de passer des idées de numérisation et de transformation à des changements opérationnels très concrets et à des développements positifs. La méthode EXPERTsuisse abiliCor lancée au printemps 2019 joue ici un rôle central de même que l'enquête représentative menée mi-2019.

### L'organisation informatique doit être adaptée à l'évolution des conditions-cadres

Pour les entreprises fiduciaires également, les coûts d'exploitation de l'infrastructure informatique augmentent. Ceci est dû, d'une part, aux exigences toujours à la hausse en matière de sécurité et de protection des données et, d'autre part, aux exigences croissantes en matière de flexibilité de l'infrastructure (travail à domicile, à distance, disponibilité quels que soient le lieu et l'heure) et aux exigences accrues des clients et partenaires.

Le cloud computing constitue un grand défi car les solutions innovantes ne sont (ou seront) parfois disponibles plus que sous forme de service cloud, les coûts pour la sécurité des solutions cloud sont nettement inférieurs et le niveau de sécurité plus élevé. D'un autre côté, la situation au niveau légal, en particulier dans le domaine réglementé, n'est pas encore assez claire pour pouvoir affirmer que les solutions cloud peuvent être utilisées sans réserve. Des clarifications de la situation juridique sont en cours du côté d'EXPERTsuisse, en concertation avec d'autres parties prenantes. Des Q&A sur le cloud computing élaborées par la Commission Numérisation permettent d'identifier les défis et de planifier la mise en œuvre des services cloud.

La numérisation des principales interfaces de notre branche (p. ex. les impôts

directs/indirects, la Suva, les banques, les assurances, etc.) nécessite une gestion toujours plus complexe des données d'accès: qui y a accès, qui peut assurer la suppléance, que se passe-t-il en cas de changement de compétences, en cas de départ d'un collaborateur, etc. Reste à espérer que l'introduction de l'identité électronique simplifiera certaines choses, pour qu'il ne soit plus nécessaire de gérer des centaines d'informations d'accès.

Néanmoins, les défis liés au traitement des autorisations seront encore plus importants pour la branche à l'avenir. Avec la conviction que le marché du logiciel, en particulier pour les solutions standard pour notre branche, continuera à se pencher sur ce thème, la suite des travaux dans cette optique dépendra des décisions politiques encore en suspens concernant l'identité numérique. Les préparatifs d'EXPERTsuisse ont débuté pour pouvoir aider les membres à relever ces défis.

### Solutions logicielles pour la branche

À quelques exceptions près, une large palette de solutions logicielles est disponible pour relever les défis au sein de la branche. Avec la conviction que toutes les entreprises n'ont pas les mêmes exigences à l'égard des logiciels et que les entreprises membres sont les mieux placées pour identifier les produits qui leur confèrent le plus grand avantage concurrentiel, EXPERTsuisse renonce à favoriser et à recommander des solutions en particulier.

EXPERTsuisse, en revanche, peut générer une grande valeur ajoutée, en particulier pour les petites entreprises membres, si la transparence est créée sur les solutions logicielles disponibles et si les membres d'EXPERTsuisse bénéficient de conditions privilégiées. EXPERTsuisse a fait un pas important en ce sens avec son nouveau concept de partenariat au sein de la branche.

### Les normes permettent un échange de données plus efficace

Dans le domaine des interfaces, la Commission Numérisation d'EXPERTsuisse travaille actuellement avec divers fabricants pour que les produits puissent également faciliter la numérisation de la collaboration entre les chaînes de valeur et les organisations – par exemple entre contribuables, conseillers fiscaux et autorités fiscales.

À cette fin, la Commission Numérisation, en collaboration avec les domaines professionnels d'EXPERTsuisse, suit l'évolution des différentes normes qui concernent la branche de l'audit et du conseil, et veille à représenter au mieux les intérêts de la branche. eCH servira à définir des normes pour la déclaration d'impôt, qui seront déterminantes pour l'échange et le traitement des données dans le domaine fiscal ces prochaines années. Avec de nouvelles normes pour l'échange de données d'entreprise (p.ex. XBRL), l'échange sera encore simplifié et différents systèmes pourront être intégrés aisément via ces formats de données.

### Les tendances influencent la profession et la gamme de services

En 2019, d'importantes tendances qui auront un impact sur la transformation numérique ont été identifiées et forment maintenant l'une des bases de la fixation des priorités dans le développement de la branche, de la profession et de l'Association. Il s'agit, d'une part, d'évolutions technologiques qui auront un impact sur la branche (blockchain, cloud computing, intelligence artificielle, etc.) et, d'autre part, d'évolutions de la société auxquelles il faut faire face avec des moyens numériques notamment (nouvelles formes de travail, réseaux de collaboration, etc.).

Avec l'émergence des FinTechs et des nouvelles prestations des partenaires existants (banques, assurances, fournisseurs de logiciels, etc.), les structures et les offres de services de la branche vont changer (changements

dans les chaînes de création de valeur). Nous pourrions ainsi proposer de nouveaux services à nos clients, en tant que partenaire de FinTechs. Toutefois, selon les modèles d'affaires des FinTechs, il y aura aussi des cas où les sociétés fiduciaires devront se mesurer à de nouveaux concurrents. Notre profession réussira à être compétitive en développant sans cesse ses compétences.

L'intelligence artificielle est une technologie de base qui, avec le «Big Data», sera un outil important pour notre branche afin d'automatiser les processus et de fournir de nouvelles conclusions à nos clients. L'utilisation de la technologie sera encore simplifiée dans les années à venir. Les connaissances nécessaires à l'utilisation de ces systèmes ne seront plus l'apanage des informaticiens comme c'est le cas aujourd'hui. Les experts de la branche pourront s'en charger à l'avenir. Le savoir-faire des membres de notre profession sera décisif pour définir les paramètres essentiels des systèmes et interpréter correctement les données. Ces connaissances interdisciplinaires seront déterminantes pour développer et renforcer notre profession.

### Conclusion

Après la numérisation, il y a la transformation numérique. La branche de l'audit et du conseil est mise au défi, doit s'adapter à la nouvelle réalité, et ce dans tous les domaines. De plus, elle soutient l'ensemble de l'économie dans cette transformation.

De nombreuses variables inconnues persisteront à l'avenir. EXPERTsuisse traite de manière systématique les thèmes pour le développement de la branche et de la profession. Ce n'est que de cette manière qu'il sera possible de développer les connaissances sur les thèmes numériques afin de les intégrer avec succès dans le programme de formation professionnelle et continue, et de garantir que les collaborateurs disposent des outils nécessaires pour un avenir couronné de succès.



**Yves Riedo**

Expert-comptable diplômé,  
président de la Commission  
Numérisation d'EXPERTsuisse,  
associé-gérant d'axalta  
Fiduciaire SA / axalta Revisionen AG

# Dossiers réglementaires et politiques importants

EXPERTsuisse s'engage à la Berne fédérale pour ses quelque 9000 membres individuels et plus de 800 entreprises membres (18 000 collaborateurs) ainsi que pour une économie suisse forte. La qualité de la représentation des intérêts porte ses fruits dans de nombreux domaines.

EXPERTsuisse représente la branche de l'audit et du conseil dans toutes les organisations nationales (p.ex. economiesuisse, union patronale, alliance réflexion suisse) et internationales (p.ex. Accountancy Europe et International Federation of Accountants) pertinentes.

Les sujets de politiques professionnelle et sectorielle sont traités régulièrement au sein des organes de direction et des organes professionnels d'EXPERTsuisse, et les positions dans le cadre des prises de position et d'auditions y sont dé-

finies. Tous les trimestres dans ses perspectives et rétrospectives sur les sessions, l'Association prend position sur une sélection d'objets concernant la branche au Parlement. Au cours des quatre sessions, des représentants d'EXPERTsuisse échangent avec des parlementaires dans le cadre du Conseil politique (cf. p. 35).

Les dossiers et prises de position politiques ayant une importance particulière en matière de politique professionnelle, sectorielle ou économique sont présentés dans les pages qui suivent.

## Nombre de prises de position des cinq dernières années

2015	27
2016	19
2017	23
2018	19
2019 (jusqu'à juin)	10

### RFFA: sécurité juridique grâce à l'acceptation de la Réforme fiscale et au financement de l'AVS

Suite au rejet de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, le peuple suisse a accepté le 19 mai 2019 la RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS). EXPERTsuisse s'est fortement prononcée en faveur de ce projet et a notamment participé à la procédure de consultation et à l'audition.

L'adoption de ce projet redonne aux entreprises une sécurité juridique et en matière de planification. La réglementation légale concernant la suppression du statut des sociétés privilégiées et les outils de remplacement fiscaux disponibles sont désormais clarifiés. On est ainsi parvenu à mettre en place pour les prochaines années un droit fiscal des entreprises à la fois attrayant et conforme aux exigences de l'UE.

Dans le cadre de la réforme qui entrera en vigueur début 2020, EXPERTsuisse lance des programmes régionaux de

formation continue intitulés «Mise en œuvre de la réforme fiscale (RFFA) pour les PME».

### Révision du droit de la société anonyme: EXPERTsuisse s'engage en faveur d'une «Gouvernance d'entreprise» équilibrée

La révision du droit de la société anonyme résulte principalement de la mise en œuvre de l'initiative Minder, selon laquelle outre la publication des rémunérations des membres des organes de sociétés anonymes cotées en bourse, le versement de primes d'embauche qui ne s'inscrivent pas en réparation d'un désavantage financier établi ainsi que le versement d'indemnités, non justifiées par l'usage commercial, découlant d'une interdiction de faire concurrence sont interdits. Lors de la session d'été 2019, le Conseil des États (en tant que deuxième conseil) a décidé de limiter la mise en œuvre de l'initiative Minder à l'incorporation des dispositions de l'ordonnance dans la loi.

Des seuils de référence pour la représentation des deux sexes pour les cadres de grandes sociétés cotées – 30 % pour le conseil d'administration et 20 % pour la direction générale – doivent par ailleurs être définis. Comme le Conseil national, le Conseil des États s'en tient également à ces seuils. Selon le projet actuel du Conseil des États, un délai de transition de 5 ans devrait toutefois s'appliquer au CA et un délai de transition de 10 ans à la DG. Il ne devrait, en outre, pas y avoir de sanction en cas de non-respect des seuils, mais le principe «comply or explain» («appliquer ou expliquer») devrait s'appliquer.

EXPERTsuisse s'est engagée avec succès lors de la session d'été pour a) que l'introduction d'une marge de fluctuation du capital n'entraîne pas de désavantages fiscaux (chiffres nets, c.-à-d. les droits sont dus une seule fois), b) qu'un durcissement de l'art. 725b, al. 4, P-CO soit évité, article selon lequel, en cas de surendettement, le juge peut ne pas être avisé seulement si en cas de postpositions, l'assainissement paraît

possible, et c) que la disposition proposée par le Conseil fédéral sur la solidarité «différenciée» (art. 759 P-CO) puisse être réintroduite dans le projet. Il est essentiel que les rôles et responsabilités du conseil d'administration et de l'organe de révision soient également clairement définis en vertu du droit civil.

Le Conseil national examinera à nouveau le projet lors de la session d'autonomie 2019. EXPERTsuisse soutient la nouvelle proposition adaptée par le Conseil des États. Il est grand temps que la révision du droit de la société anonyme puisse enfin être menée à terme.

### L'initiative pour des multinationales responsables et la contre-proposition sont accueillies d'un œil critique

L'initiative pour des multinationales responsables (IMR) vise à étendre la responsabilité des entreprises suisses pour les violations des droits de l'homme et les atteintes à l'environnement commises à l'étranger. L'objectif est de rendre les entreprises suisses susceptibles d'être poursuivies en Suisse pour les actes répréhensibles de leurs filiales étrangères et fournisseurs importants.

Le Conseil des États estime à la majorité qu'une réglementation est inutile et préjudiciable et a donc rejeté la contre-proposition et l'initiative lors de la session de printemps. Cependant, le Conseil national ayant décidé lors de la session d'été 2019 de s'en tenir à sa contre-proposition, le Conseil des États doit désormais se prononcer à nouveau (probablement à l'automne 2019). Si la contre-proposition est adoptée sans modification, le comité d'initiative a annoncé qu'il retirera l'initiative.

EXPERTsuisse rejette l'initiative pour des multinationales responsables, laquelle est problématique pour la place économique et pour le marché de l'emploi et reste critique face à la contre-proposition. Si le Parlement optait néanmoins pour une contre-proposition indirecte, les points suivants devraient être pris en compte:

- À l'instar des prescriptions de l'UE, les mesures doivent se limiter à un rapport de développement durable sans l'introduction d'un CMS.
- Pour une exonération de responsabilité, un audit externe devrait éventuellement être effectué avec une assurance raisonnable (reasonable assurance) sur le respect des règlements pertinents en matière d'établissement de rapports.
- Ce mandat ne doit pas constituer une attribution supplémentaire de l'organe de révision légal dans le cadre du mandat de révision des comptes annuels.
- Il est impératif d'assurer une logique de responsabilité cohérente. L'expert-comptable mandaté ou la société d'audit ne peuvent pas être tenus responsables de l'éventuel non-respect par les entreprises des dispositions déterminantes relatives à la protection des droits de l'homme et de l'environnement à l'étranger.

### Audits sous l'angle du droit des subventions: clarification importante du rôle et de la responsabilité de l'organe de révision

L'Office fédéral des transports (OFT) prévoit un nouveau concept de surveillance/révision car les audits actuels s'avèrent totalement insuffisants. En dépit d'une augmentation massive des effectifs de l'OFT, les sociétés d'audit devront – dans le prolongement de la mission de l'OFT – offrir leur soutien sur la base de mandats spéciaux, afin que l'OFT puisse exécuter à l'avenir ses tâches légales qui sont restées inchangées depuis des années.

Dans le cadre de «l'affaire CarPostal», l'Office fédéral des transports (OFT) a créé un groupe de travail mixte dans lequel EXPERTsuisse est également représentée aux côtés de l'Union des transports publics (UTP). Des discussions sont menées dans ce groupe avec l'OFT et l'UTP sur la responsabilité, le contrôle et l'assurance de l'utilisation correcte des subventions dans le secteur des transports publics. Entretemps, l'OFT a communiqué ses idées

fondamentales quant à un remaniement du concept de surveillance des secteurs subventionnés du transport public. À cet égard, il a également été établi que les entreprises de transport restent les principales responsables en matière de conformité de l'utilisation et de la comptabilisation correctes des subventions.

En concertation avec EXPERTsuisse, l'OFT souhaite déterminer les opérations de contrôle que les entreprises indemnisées doivent obligatoirement faire exécuter par l'organe de révision externe. Les détails de ces opérations de contrôle sont encore en cours d'élaboration. Le nouveau concept de surveillance, avec la participation de notre profession, doit être mis en œuvre à titre pilote dès 2020.

### Réglementation FINMA/Système de surveillance dual: la réglementation prudentielle fait fausse route

La FINMA a révisé la circulaire 2013/03 «Activités d'audit» et l'a mise en vigueur début 2019. Selon la circulaire, l'activité de surveillance doit être davantage orientée sur les risques en étant effectuée, à l'avenir, de manière accrue par des chargés d'audit et ce également dans le cadre d'interventions ponctuelles. Sur demande, le cycle d'audit ne sera plus que tous les deux, voire trois ans, pour les établissements les plus petits. Les domaines présentant un risque moyen ne seront contrôlés que tous les six ans.

EXPERTsuisse s'est prononcée contre les adaptations prévues, car l'objectif principal de réduction des coûts visé par la FINMA ne serait pas réalisable sans des répercussions massives sur la qualité et des incertitudes considérables – par exemple en ce qui concerne la fréquence des audits. Malheureusement, nos préoccupations n'ont pas été prises en compte. EXPERTsuisse a entamé en 2019 une révision de la recommandation d'audit suisse (RA) 70 relative à l'«Audit prudentiel» en vue de clarifier les différentes questions ouvertes.

### Forum mondial/Suppression des actions au porteur: EXPERTsuisse critique les courts délais de transition et les normes pénales

Le Parlement a décidé d'adapter le droit suisse pour mettre en œuvre les recommandations du Forum mondial (unité de l'OCDE) sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. À cet égard, les actions au porteur doivent, notamment, être automatiquement converties en actions nominatives après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi (excepté dans le cas de sociétés cotées). Les actions au porteur sont anonymes et facilement transférables, c'est pourquoi elles peuvent facilement être utilisées à des fins de soustraction d'impôt et de blanchiment d'argent.

Une nouvelle obligation de déclaration est, par ailleurs, introduite: les personnes qui atteignent un seuil de 25% du capital-actions ou des droits de vote doivent le déclarer à la société dans un délai de 18 mois. Il en va de même pour les porteurs existants dont les actions sont converties. Celui qui ne fait pas de déclaration, perd non seulement ses droits d'actionnaires, mais se voit également infliger une amende pour non-respect intentionnel de l'obligation de déclaration. La société doit, pour sa part, tenir un registre des ayants droit économiques qui lui sont déclarés.

L'abolition des actions au porteur en particulier a été fortement critiquée par les associations économiques et a fait l'objet de débats controversés au Parlement. D'autres approches de solutions telles que le maintien d'actions au porteur existantes ne seraient toutefois pas compatibles avec les prescriptions du Forum mondial. Lors de la procédure de consultation et de l'audition, EXPERTsuisse a vivement critiqué le délai de déclaration beaucoup trop court et la perte définitive des droits d'actionnaires en cas de non-respect de l'obligation de déclarer dans les quelques mois. Un passage a été néanmoins introduit au Parlement selon lequel une demande d'inscription peut être déposée auprès du tribunal dans

un délai de cinq ans. Les dispositions pénales critiquées par EXPERTsuisse concernant l'obligation de déclaration et l'obligation de tenir un registre sont toutefois restées dans le projet de loi. Les nouvelles dispositions devraient entrer en vigueur début 2020.

### Modifications prévues LBA: EXPERTsuisse rejette une extension du champ d'application de la LBA aux conseillers

Le 1<sup>er</sup> juin 2018, le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant la modification de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Doivent désormais être inclus dans le champ d'application de la LBA d'autres groupes professionnels ou activités de conseil. Selon le communiqué du Conseil fédéral, les conseillères et conseillers devront respecter, en vertu de la LBA, non seulement des obligations de diligence et une obligation de contrôler, mais également une obligation de communiquer. En contrepartie, cette mesure ne s'appliquera qu'aux prestations de services destinées aux sociétés de domicile ou aux trusts.

EXPERTsuisse soutient, en principe, les efforts de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, mais rejette les nouvelles obligations de diligence pour les conseillères et conseillers. L'extension du champ d'application de la LBA à ce groupe professionnel va à l'encontre du système, notamment parce que les conseillères et conseillers ne disposent généralement d'aucun accès aux actifs de leurs clients.

L'extension du champ d'application de la LBA aux conseillères et conseillers entraînerait une incompatibilité accrue entre les prestations de conseil global et l'agrément des entreprises de révision relatif aux audits prudentiels selon les lois sur les marchés financiers, ce qui du point de vue d'EXPERTsuisse est problématique sur le plan juridique.

Le Parlement devrait examiner pour la première fois le projet au cours du second semestre 2019. Son entrée en vigueur est prévue au plus tôt début

2021. Le sujet continuera à accompagner EXPERTsuisse.

### Protection des données: de nombreuses entreprises suisses également concernées par la RGPD

Depuis mai 2018, le règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD) est en vigueur, ce qui affecte également de nombreuses entreprises suisses ayant des clients dans l'UE ou proposant des prestations dans l'UE. Cela implique diverses obligations d'information et de déclaration, mais aussi l'obligation de désigner un représentant dans l'UE ou d'établir une liste des activités de traitement.

La Suisse prépare une révision de sa législation sur la protection des données afin, d'une part, de l'adapter aux évolutions technologiques et, d'autre part, d'assurer sa conformité avec la législation de l'UE de sorte que les entreprises suisses puissent encore avoir accès au marché. Du fait de la complexité, le Parlement a opté pour une division du projet et a d'abord approuvé la première partie (adaptation à la directive européenne 2016/680 faisant partie des accords de Schengen, laquelle doit être mise en œuvre dans un délai imparti). Il est ainsi garanti que les entreprises suisses et celles situées dans l'UE puissent échanger des données. La seconde partie (révision totale de la loi sur la protection des données) ne devrait cependant pas être retardée et faire l'objet de nouveaux débats lors de la session d'automne 2019.

EXPERTsuisse s'engage à ce qu'aucun Swiss Finish inutile ne soit effectué dans la loi suisse sur la protection des données et à ce que, dans le même temps, la compatibilité avec la RGPD soit garantie. Il existe, en outre, d'autres thèmes essentiels spécifiques à la branche, dont le traitement des données en collaboration avec des personnes auxiliaires/tiers et le recours aux services cloud. EXPERTsuisse s'engage, ici aussi, pour la profession.

### Malgré les inquiétudes formulées par l'industrie, le Parlement tient au contrôle des salaires

À partir de la mi-2020, les sociétés de plus de 100 collaborateurs seront tenues d'effectuer des analyses de salaires dans leurs entreprises. Elles devront faire vérifier les analyses effectuées par une partie indépendante et porter ensuite le résultat de ce contrôle à la connaissance des collaborateurs. Les entreprises pourront mandater à cet effet une entreprise de révision ou une représentation des travailleurs. Si l'analyse indique que l'égalité salariale est respectée, les employeurs en question ne seront pas tenus de procéder à une autre analyse. EXPERTsuisse est actuellement en contact avec l'Office fédéral de la justice et le Bureau de l'égalité afin de clarifier les questions relatives au mandat d'audit.

### Formation: le renforcement unilatéral des écoles supérieures est très dangereux

EXPERTsuisse rejette la motion Fetz «Renforcer les écoles supérieures». Il est difficile de comprendre pourquoi les écoles supérieures veulent combiner les avantages du monde professionnel et académique pour elles-mêmes, sans respecter les autres règles des différents piliers du système de formation suisse. Il serait souhaitable que les écoles supérieures se positionnent de manière cohérente en tant que pilier de la formation professionnelle supérieure et que l'ensemble du système de formation suisse soit renforcé.

- La motion Fetz favoriserait unilatéralement les écoles supérieures au détriment des autres piliers du système de formation suisse.
- Les filières d'experts (experts-comptables, experts fiscaux, etc.) et les écoles supérieures se situent au sein du système de formation professionnelle supérieure.
- La formation professionnelle supérieure se caractérise par une forte orientation pratique et sectorielle et se distingue ainsi des hautes écoles, qui sont davantage axées sur la science.

La différenciation de l'orientation pratique et sectorielle constitue la force vitale de la formation professionnelle supérieure.

- Les écoles supérieures ont un problème de positionnement et d'identification dans le système de la formation professionnelle supérieure.
- Le problème de positionnement des écoles supérieures se reflète dans les efforts déployés par ces dernières pour devenir des «hautes écoles spécialisées light» et dans l'influence marginale des associations sectorielles sur la gestion du système ES.
- Les efforts déployés par les écoles supérieures pour copier les caractéristiques du système des hautes écoles se reflètent notamment dans la motion Fetz. La reconnaissance institutionnelle des centres de formation respectifs est l'une des caractéristiques du domaine des hautes écoles. Il en résulte un amalgame entre la formation professionnelle supérieure et les hautes écoles.
- En tant que partie intégrante de la formation professionnelle supérieure, les écoles supérieures devraient toutefois davantage adopter les caractéristiques du système de la formation professionnelle supérieure. C'est à dire: pas de reconnaissance institutionnelle, introduction du financement axé sur la personne, suppression des examens décentralisés, introduction d'examen centralisés et effectués dans toute la Suisse, forte intégration des associations sectorielles et classification des diplômes dans le cadre national des qualifications (également pour les études post-diplômes).

### Révision de la loi sur le travail: EXPERTsuisse salue la solution à large assise

Toute personne qui veut aujourd'hui travailler de manière mobile et flexible, orientée vers le client, se retrouve toutefois vite en conflit avec la loi suisse sur le travail, qui remonte à plus de 50 ans, par exemple en ce qui concerne la lecture et l'échange d'e-mails durant le week-end ou la préparation d'une séance, la veille au soir. Il est donc important que les formes de travail et les modes de vie

estimés et éprouvés depuis des années (incluant la conciliation vie privée et vie professionnelle) s'assoient sur des bases juridiques solides. À cette fin, le conseiller aux États Konrad Graber a déposé une initiative parlementaire visant à adapter la loi sur le travail, selon laquelle les dirigeants et spécialistes ont la possibilité d'organiser leur travail journalier de manière plus flexible et de répartir plus librement leur temps de travail, sans devoir travailler davantage sur l'ensemble de l'année.

L'initiative est actuellement traitée par la CER-E qui a soumis à cet égard plusieurs nouvelles propositions:

- Le champ d'application du nouveau modèle de temps de travail annuel est limité aux supérieurs et aux spécialistes qui disposent d'un revenu supérieur à 120 000 francs ou sont titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation supérieure.
- Les personnes concernées ou les représentants des travailleurs de l'entreprise concernée doivent avoir donné leur approbation.
- Le temps de travail hebdomadaire ne doit pas dépasser 67 heures et le temps de travail annuel doit être réparti au moins sur 40 semaines.
- La protection de la santé des employés soumis à ce modèle est du ressort de l'employeur; en outre, la disposition concernée est contraignante et non plus potestative.
- Les employés qui choisissent de travailler le dimanche selon leur propre et libre appréciation doivent le faire en dehors de l'entreprise.

Un monde du travail moderne nécessite une loi sur le travail elle-même moderne, et des entreprises saines présupposent des collaborateurs en bonne santé. Depuis sa création en 2016 par EXPERTsuisse, l'alliance réflexion suisse est convaincue de ce principe, que des cercles et des représentants issus de tous les partis sont désormais de plus en plus nombreux à partager.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur [www.alliance-reflexion-suisse.ch](http://www.alliance-reflexion-suisse.ch)

# Congrès annuels

## Congrès d'audit 2020 d'EXPERTsuisse

25.06.2020



Dans le cadre de conférences, le Congrès d'audit annuel examine les différentes facettes d'un thème actuel. Lors des tables rondes organisées à la suite de ces conférences, des experts issus des milieux économiques, scientifiques et pratiques exposent leurs points de vue et s'entretiennent sur les futurs développements possibles et sur leurs impacts sur la branche.

## Congrès fiscal 2020 d'EXPERTsuisse

05.11.2020



Ce Congrès fiscal présente les toutes dernières évolutions du point de vue de l'administration, de la théorie et de la pratique: prenez part à un échange d'idées entre tous les cercles intéressés par l'évolution du droit fiscal suisse.

## Congrès fiduciaire 2020 d'EXPERTsuisse

12.05.2020



Ce Congrès fiduciaire est l'occasion d'un échange informel au sein de la branche fiduciaire: le dialogue professionnel comprend des conférences et des tables rondes sur des sujets d'actualité tirés du quotidien du conseil fiduciaire classique et sur d'importants thèmes du futur.

## Congrès annuel 2020 d'EXPERTsuisse

15.09.2020



Des représentants de l'économie, de l'administration et de la politique exposent les principales évolutions qui concernent les experts-comptables, les experts fiscaux et les experts fiduciaires et en débattent.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les offres de formation sur [www.expertsuisse.ch/fr-ch/formation-continue](http://www.expertsuisse.ch/fr-ch/formation-continue)

# Sélection de publications EXPERTsuisse



## Manuels suisses d'audit (MSA)

Tome MSA «Tenue de la comptabilité et présentation des comptes»

Tome MSA «Contrôle ordinaire»

Tome MSA «Contrôle restreint»

Tome MSA «Autres vérifications»

Tome MSA «Services financiers, prévoyance professionnelle et administrations publiques»



## Almanach fiduciaire 2019

L'ouvrage de référence pour la pratique des entreprises et fiduciaires, récapitulant les principaux indicateurs de la branche en Suisse

Possibilité pour les entreprises membres d'EXPERTsuisse de personnaliser la couverture



## EXPERT FOCUS

La revue suisse pour l'audit, la fiscalité, la comptabilité et le conseil économique

Envoi gratuit pour les membres d'EXPERTsuisse

Nouveau: avec l'application EXPERT FOCUS, bénéficiez où et quand vous voulez d'une information de qualité et de première main!

Découvrez des offres supplémentaires sur [www.expertsuisse.ch/fr-ch/boutique-en-ligne](http://www.expertsuisse.ch/fr-ch/boutique-en-ligne)





# Innovations dans la formation professionnelle et continue

Pour apporter une valeur ajoutée à la formation des experts fiscaux et experts-comptables, EXPERTsuisse a mis en œuvre de nouveaux projets tant au niveau de la formation professionnelle que de la formation continue.

La formation d'expert fiscal propose, en concertation avec le comité consultatif des employeurs nouvellement formé, un module supplémentaire intitulé «Actualités». L'offre se compose d'exposés sur des questions d'actualité dans le domaine de la fiscalité suisse et internationale. La forte participation des étudiants montre qu'il y a un grand intérêt pour les problématiques actuelles de la fiscalité.

Un nouveau thème a été ajouté au calendrier de la formation d'expert-comptable: «Analyse des données». C'est une mesure importante et justifiée puisque le traitement de grandes quantités de données est une compétence de plus en plus importante pour les auditeurs d'aujourd'hui et de demain. La manière dont cette séquence d'enseignement de trois jours «Analyse des données» a vu le jour a aussi valeur de modèle. La documentation des cours, des études de cas d'application et des solutions ont été élaborées en collaboration avec les experts en analyse de données des entreprises membres.

Sur le plan méthodologique de la formation, il y a deux nouveautés. Tout d'abord, la diffusion des cours en direct. Ainsi, les étudiants peuvent suivre les cours sur place ou via une plateforme de diffusion en direct. Deuxièmement, la défini-

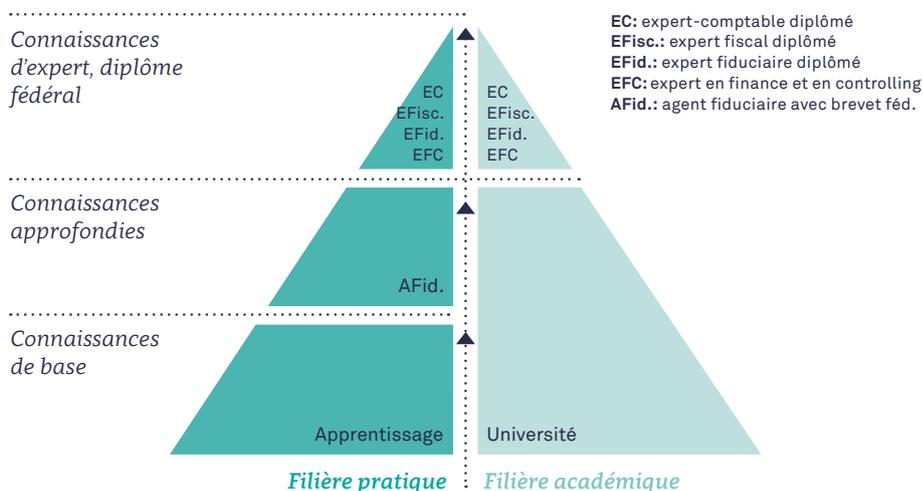
tion large de la notion de compétence détermine les cours et l'organisation des examens fédéraux. Lors des examens oraux, on évalue les compétences spécialisées importantes mais aussi, et de plus en plus, les comportements (p.ex. l'indépendance, le scepticisme, l'orientation vers les solutions). De la notion de compétence découle la classification au niveau le plus élevé de la formation d'expert-comptable dans le cadre national et européen des certifications (niveau 8 sur 8).

D'autres séminaires ont été lancés en 2019 dans le cadre du programme de formation continue déjà très vaste.

Rien qu'en Suisse romande, 30 nouveaux séminaires ont été ajoutés au programme de formation continue. EXPERTsuisse ouvre également de nouvelles voies sur le plan méthodologique avec le développement de la première formation continue d'e-learning, permettant ainsi un apprentissage quel que soit l'heure et le lieu, non seulement dans la formation professionnelle mais aussi dans la formation continue.

Le renforcement des compétences est le moyen le plus efficace d'assurer l'avenir – EXPERTsuisse soutient cette démarche.

## Les deux voies menant au diplôme d'expert



## Top 10 parmi les plus de 100 diplômes et examens professionnels

(selon le nombre de diplômés)

- |   |   |
|---|---|
| 1. <b>Expert-comptable</b>                    | 6. <b>Administrateur de biens immobiliers</b>             |
| 2. <b>Chef de vente</b>                       | 7. <b>Chef de marketing</b>                               |
| 3. <b>Expert en finance et en controlling</b> | 8. <b>Expert fiscal</b>                                   |
| 4. <b>Masseur médical avec brevet fédéral</b> | 9. <b>Directeur des travaux du bâtiment</b>               |
| 5. <b>Expert fiduciaire</b>                   | 10. <b>Analyste financier et gestionnaire de fortunes</b> |

Source: SEFRI (Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation), 2018

# EXPERTsuisse abiliCor – Soutien à la transformation numérique

EXPERTsuisse abiliCor met à la disposition des entreprises membres une méthode de transformation numérique. Dans le cadre de l'initiative d'EXPERTsuisse sur la digitalisation, des outils en ligne, une série de manifestations et un réseau de coachs en transformation ont entre autres été lancés.

Pour le contenu, la méthode EXPERTsuisse abiliCor se base sur le cadre d'orientation suivant:



Le projet EXPERTsuisse «Aide à la digitalisation et à la transformation» se concentre notamment sur les petites entreprises membres. Outre la création d'outils pratiques concrets en collaboration avec abiliCor, une entreprise spinn-off de la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest (Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW), EXPERTsuisse a élaboré une méthode de soutien à la transformation numérique des entreprises du secteur fiduciaire.

Après une analyse approfondie des processus de transformation, la méthode EXPERTsuisse abiliCor procède selon une planification et une mise en œuvre ciblée. La combinaison d'outils en ligne, d'ateliers et d'un accompagnement par des coachs en transformation selon un cadre d'action permet de répondre aux besoins spécifiques de l'entreprise

et d'aborder le changement de façon structurée.

## Le processus EXPERTsuisse abiliCor comporte quatre phases:

### Phase 1: Découvrir

Grâce à un outil en ligne, la situation actuelle de l'entreprise est analysée et les mesures à prendre identifiées. À cet effet, les tendances de la branche qui influencent les champs d'action sont prises en compte.

### Phase 2: Informer

Dans le cadre d'un atelier d'une journée, les résultats de la première phase sont traités au moyen d'un autre outil, et les actions possibles prioritaires sont déduites d'après la combinaison des différentes possibilités.

### Phase 3: Naviguer

Dans le cadre d'un atelier d'une demi-journée en entreprise, les actions retenues sont mises en œuvre et la planification de l'application concrète est élaborée avec un coach du réseau d'EXPERTsuisse.

### Phase 4: Mettre en œuvre

Mise en œuvre des mesures au sein de l'entreprise; en option avec accompagnement d'un coach issu de notre réseau.

Pour de plus amples informations sur l'offre EXPERTsuisse abiliCor, rendez-vous sur [www.expertsuisse.ch/abilicor](http://www.expertsuisse.ch/abilicor).

# Une loi sur le travail moderne pour un monde du travail moderne

Les dirigeants et les spécialistes travaillent de nos jours rarement selon des horaires fixes, n'ont jamais vraiment travaillé ainsi et le feront de moins en moins. Pour aujourd'hui et demain, il conviendra de mieux prendre en compte la situation particulière de ces employés. Cela commence par un modèle de temps de travail annuel à part et une protection moderne de la santé.

Il n'y a pas d'une part, des indépendants intrinsèquement motivés et des employés motivés par des causes externes, qui n'aiment pas travailler et qui veulent être protégés de toute exploitation. Outre ce tableau noir et blanc, il existe une zone grise considérable d'employés qui pensent et agissent en toute indépendance, soit la catégorie des

«employés autonomes». Ceux-ci représentent environ 20% des employés, à savoir ceux qui ont des qualifications, des salaires et une influence supérieures à la moyenne. Cette troisième catégorie a été longtemps méconnue, voire non reconnue. Grâce à l'engagement de l'alliance réflexion suisse, la prise de conscience de différents aspects a émergé ces trois dernières années.

Pour la première fois, selon la séance de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) du 2 mai 2019, une proposition bien étayée concernant l'introduction d'un modèle de temps de travail annuel à part en combinaison avec une protection moderne de la santé a été élaborée. Les évolutions de la société peuvent

ainsi être prises en compte dans la modernisation de certains points de la loi sur le travail.



## Contact

Dominik Bürgy (président),  
dominik.buergy@alliance-reflexion-suisse.ch

Marius Klauser (directeur),  
marius.klauser@alliance-reflexion-suisse.ch

[www.alliance-reflexion-suisse.ch](http://www.alliance-reflexion-suisse.ch)

## «Parce que serrer à droite ne sert à rien...»

Ce ne sont pas les fausses manœuvres qui mènent au crash, mais l'absence d'action. Cela ne vaut pas uniquement dans le ciel, mais également sur terre. Agir présuppose que l'on accepte la situation telle qu'elle est. Agir ne veut pas dire se révolter. Agir signifie prendre ses responsabilités, ce qui nous demande du courage car nous craignons de prendre de mauvaises décisions. Dans ce domaine, on peut établir une analogie entre l'aviation et les affaires: les entreprises et les avions ne s'écrasent pas parce que quelqu'un a commis une erreur, mais parce que personne n'a vu cette erreur... ou n'a voulu la voir. C'est ainsi qu'une erreur mène à une autre, tout se met à vaciller, la situation empire: les erreurs s'enchaînent dangereusement.

La plupart des gens n'aiment pas parler d'erreurs en général. C'est pourquoi je

le fais. Car c'est seulement à travers nos erreurs que nous apprenons vraiment à nous connaître. Si voler est aujourd'hui aussi sûr, c'est pour une seule raison: chaque crash est analysé en détail pour qu'une erreur ne se reproduise pas.

Les pilotes et les travailleurs du savoir ont en commun le défi de toujours devoir trouver une réponse. C'est ce dont il s'agit quand on parle de RESPONSABILITÉ. Et ils ont encore un autre point en commun: pour trouver des réponses à leurs questions, ils sont tributaires de leur équipe. Ils sont tous dans le même bateau et l'équipage met le responsable face à lui-même. D'où mon conseil: accordez votre confiance dès le départ. Confiance et audace vont de pair. Encore un concept bien loin de notre zone de confort. Mais si j'ai appris une chose de toutes ces situations délicates qui peuvent survenir tout là-haut au-des-

sus des nuages, c'est bien celle-ci: c'est toujours en dehors de notre zone de confort qu'on évolue.



## Philip Keil

Expert leader en Allemagne en culture positive de l'erreur. Il compte parmi les «TOP 100 Excellent Speakers» du monde et s'est fait connaître à la télévision où il intervient régulièrement en qualité d'expert.

# Agilité et diversité tels sont les maîtres-mots d'EXPERTsuisse



L'équipe d'EXPERTsuisse: Plus de 75 % de femmes, environ 50 % d'emplois partiels, mélange de générations.

EXPERTsuisse est une association sectorielle, spécialisée et professionnelle. Tandis que le travail régional et technique est effectué en majeure partie par le système de milice, une équipe d'une quarantaine de collaborateurs est responsable des prestations de service qui dégagent un chiffre d'affaires de 20 millions de francs. Cette équipe opérationnelle se caractérise par son agilité et par une diversité voulue en ce qui concerne les compétences, l'âge et le sexe. L'interaction fondée sur les rôles et les compétences accroît les avantages pour nos différents partenaires.

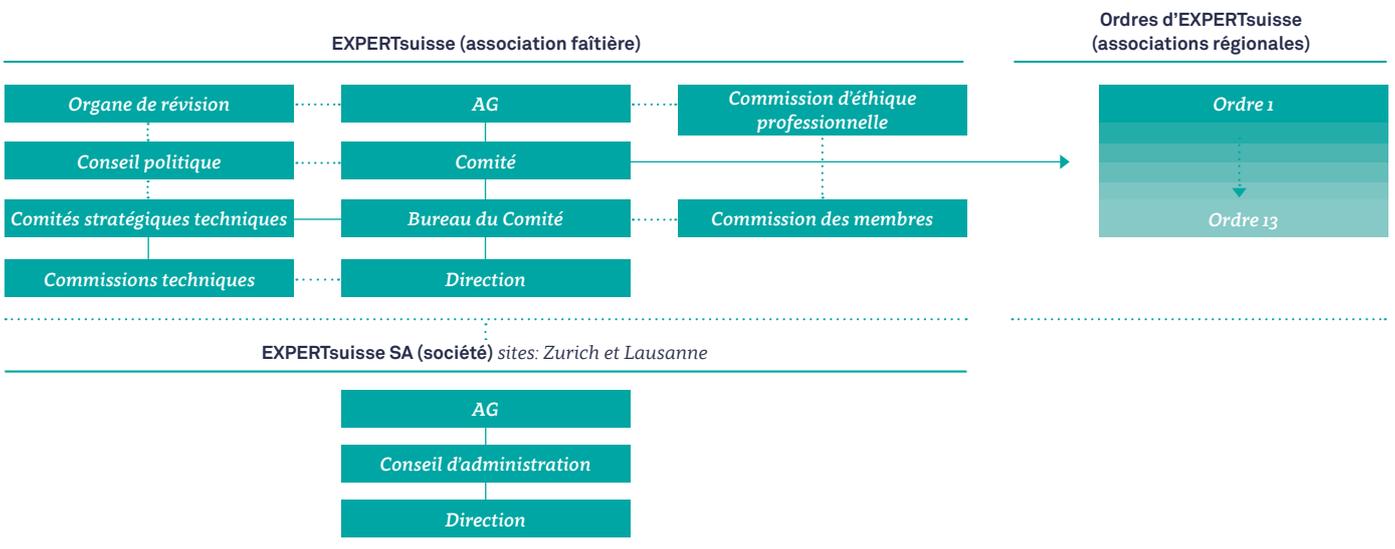
Outre cette équipe opérationnelle, on compte de nombreux organes spéciali-

sés et organes de direction. Les principaux objets de vote sont établis et les décisions de principe sont prises lors de l'Assemblée générale de l'association faitière. Le Comité joue le rôle d'une plate-forme d'intégration rassemblant les perspectives des domaines professionnels, des ordres et des entreprises membres. Le Bureau du Comité est responsable de la direction stratégique d'EXPERTsuisse. La société anonyme est entièrement détenue par l'association EXPERTsuisse.

Les domaines professionnels comptent différentes commissions dans lesquelles les membres du système de milice traitent des thèmes techniques.

Chacun des présidents des domaines professionnels est également président du comité stratégique technique correspondant. Au sein de ce comité, des thèmes relatifs à la politique du secteur et de la profession sont préparés par le Conseil politique en vue de la représentation des intérêts.

La Commission des membres (responsable des admissions et des changements de statut des membres) et la Commission d'éthique professionnelle (responsable du traitement des infractions aux principes des Règles d'organisation et d'éthique professionnelle) sont des composantes importantes de la gouvernance générale d'EXPERTsuisse.



# Engagés et responsables – les organes d'EXPERTsuisse

## Comité

### Président

Ritter Peter

### Vice-présidents

Boivin Denis

Romer Thomas

### Membres

Buchmann René

Caneda José

Chapuis Benjamin

Ettlin Erich

Faoro Bruno

Fawer Patrick

Fey Manfred

(jusqu'au 25.09.2019)

Gantenbein Susanne

Gentsch Daniel

Hürsch Marco

(jusqu'au 19.09.2019)

Iglesias Nelly

Klauser Marius (Secrétaire)

Koller Thomas

Lüthi Marianne

Mattig Claudia

Meier Claudia

Moro Claudio

Moser Camille

(désignée dès le 19.09.2019)

Nay Martin

Oesch Luc

(jusqu'au 19.09.2019)

Pfäffli Werner

Pfister Stefan

Prosperi Sandro

Rickert Philipp

Riedi Andreas

Rösch-Rütsche Stefan

Rouiller Martine

Santschi Urs

(jusqu'au 25.09.2019)

Saul Roger

Savoia Reto

Schiesser Werner

Schönauer Rolf

Siegrist Gerhard

(désigné dès le 19.09.2019)

Staubli Andreas

Stirnemann Sonja

(désignée dès le 25.09.2019)

Szegedi Karine

Tinguely André

Vocat Vincent

Wassmer Jean-Luc

Züger Thomas

## Bureau du Comité

### Président

Ritter Peter

### Vice-présidents

Boivin Denis

Romer Thomas

### Membres

Klauser Marius  
(Secrétaire)

Mattig Claudia

Pfister Stefan

## Conseil d'administration

### Président

Ritter Peter

### Vice-présidents

Boivin Denis

Romer Thomas

### Membres

Klauser Marius

Mattig Claudia

Pfister Stefan

## Direction

### Directeur

Klauser Marius

### Vice-directrice

Giacomuzzi Karin

### Membres

Ceresola Sergio

Kleibold Thorsten

Vonlanthen Michael

## Commission des membres

Chapuis Benjamin

Faoro Bruno

Fawer Patrick

Gantenbein Susanne

Hürsch Marco

(jusqu'au 19.09.2019)

Mattig Claudia

Meier Claudia

Moser Camille  
(désignée dès le 19.09.2019)

Oesch Luc  
(jusqu'au 19.09.2019)

Prosperi Sandro

Riedi Andreas

Rouiller Martine

Siegrist Gerhard  
(désigné dès le 19.09.2019)

Tinguely André

Wassmer Jean-Luc

## Commission d'éthique

### Président

Pfyffer Hans-Ulrich

### Membres

Ballestraz Marc-André  
(jusqu'au 25.09.2019)

Baudet Gaston  
(jusqu'au 25.09.2019)

Boy Christophe

Brügger Pascal

Cheseaux Anne

De Stefani Fabrizio

Dévaud Tiffany

Dolensky Christophe

Ferrari Giuseppe

Fey Manfred  
(désigné dès le 25.09.2019)

Gaudin Raphael  
(désigné dès le 25.09.2019)

Godet Philippe  
(désigné dès le 25.09.2019)

Heidegger Moritz

Heiniger Oskar  
(jusqu'au 25.09.2019)

Hürsch Marco  
(désigné dès le 25.09.2019)

Imboden Mischa

Kellenberger Marinette

Knecht Jörg

Koch Bernadette  
(désignée dès le 25.09.2019)

Lanfranchi Orlando

Laville Serge

Magnollay Florian

Plozza Hanspeter  
(jusqu'au 25.09.2019)

Rohner Maryann  
(jusqu'au 25.09.2019)

Safarik Frantisek J.  
(jusqu'au 25.09.2019)

Schäfer Achim

Schönenberger Roger  
(désigné dès le 25.09.2019)

Spiess Dominik  
(jusqu'au 25.09.2019)

Steiner Hans Jürg

Stern Marc  
(désigné dès le 25.09.2019)

Stirnemann Sonja  
(jusqu'au 25.09.2019)

Stöckli Hansjörg

Wenger Willy

## Conseil politique

### Politiciens

Aeschi Thomas

Ettlin Erich

Feller Olivier

Graber Konrad  
(jusqu'à la session  
d'automne 2019 incluse)

Schmid Martin

Schwander Pirmin

Walti Beat

### Représentants d'EXPERTsuisse

Ceresola Sergio  
Secrétaire des affaires  
publiques

Ettlin Erich  
Responsable des affaires  
publiques

Inderkum Hansheiri  
Senior Advisor  
(jusqu'à la session  
d'automne 2019 incluse)

Klauser Marius  
Directeur d'EXPERTsuisse

Ritter Peter  
Président d'EXPERTsuisse

## Domaine professionnel Audit industrie / commerce / services

### Comité stratégique technique Audit

### Président

Nay Martin

### Membres

Astoľfi Alex

Klauser Marius

Kleibold Thorsten  
(Secrétaire)

Marty Lukas

Miolo Alessandro

Pfister Stefan

Ritter Peter

Schacher Patrick

Schaub André

Zanolari Gianmarco

## Commission technique Audit

### Président

Fawer Patrick

### Membres

Darbellay Yves

Gwerder Ruth

Haas Susanne

Jeger Matthias

Ketterer Daniel

Michel Christoph  
(dès le 09.07.2019)

Nay Martin

Ruprecht Roland  
(jusqu'au 09.07.2019)

Schaad Martin  
(dès le 09.07.2019)

Steiner Andreas  
(secrétaire)

Zahno Marie-Blanche  
Zemp Reto  
(jusqu'au 09.07.2019)

## Sous-commission technique Contrôle restreint

### Président

Schacher Patrick

### Membres

Annen Michael

Arnet Marc

Gisler Hanspeter

Matter Urs

Rohrer Claude

Schmidheiny Urs

**Sous-commission technique Secteur public**

**Président**

Zanolari Gianmarco

**Membres**

Aebersold Andreas

Billeter Martin

Bruder Jörg

Herzog Michael

Huissoud Michel

Markwalder-Moser Iris

Moro Claudio

Schwab-Gatschet Andreas

**Sous-commission technique Informatique**

**Président**

Küng Daniel

**Membres**

Bitterli Peter R.

Cejka Alex

Hamberger Bernhard

Lacambra Nathalie

Pistalu Teodor A.

Schweitzer Raffael

**Domaine professionnel Audit marché financier**

**Comité stratégique technique Marché financier**

**Président**

Romer Thomas

**Membres**

Dormann Hieronymus T.

Gmür Bruno

Keller Astrid

Klauser Marius

Kleibold Thorsten (Secrétaire)

Rickert Philipp

Ritter Peter

Schönenberger Sandro

Schwaller Patrick

Wohlhauser Edgar

**Commission technique Audit bancaire**

**Président**

Gmür Bruno

**Membres**

Bartelt Beatrice

Bochud Philippe

Duss Rolf

Gauderon Olivier

Liechti Patrick

Müller Didier

Rüttimann Dominik

Scheuner Rolf

Schönenberger Sandro

Valenti Marco

**Commission technique Placements collectifs de capitaux**

**Présidente**

Keller Astrid

**Membres**

Frei Sandor

Pajer Daniel

Schunk Markus

Straub Franco A.

Terranova Simona

Wirth Thomas

**Commission technique Assurances**

**Président**

Dormann Hieronymus T.

**Sous-commission technique AVS**

**Président**

Gerber Christof Rudolf

**Membres**

Bamert Albert

Frey Raymond

König Patrick

Kronenberg Markus

Pignat David

Schaller Olivier

Traber Stefan

von Gunten Miriam

**Sous-commission technique LPP**

**Président**

Schaller Patrik

**Membres**

Meier Erich

Pitteloud Christophe

Purtschert Bruno

Sommer Johann

Thut Andreas

**Sous-commission technique Assurance maladie**

**Président**

Burri Albert (jusqu'au 20.05.2019)

Strozzi Enrico (dès le 20.05.2019)

**Membres**

Marin Antonio (dès le 20.05.2019)

Marti Angela (Secrétaire)

Schenkel Markus (dès le 01.09.2019)

Schmid Marco

Windhör Oliver

**Sous-commission technique Assurance de personnes et de choses**

**Président**

Dormann Hieronymus T.

**Membres**

Gyr Yves

Imoberdorf Armin

Kocher Frédéric

Stämpfli Michael

Wipf Denise

**Domaine professionnel Fiscalité**

**Comité stratégique technique Fiscalité**

**Président**

Gentsch Daniel

**Membres**

Boivin Denis

Klauser Marius

Kleibold Thorsten (Secrétaire)

Ritter Peter

**Commission technique Fiscalité**

**Président**

Gentsch Daniel

**Membres**

Bianchi Massimo

Brülisauer Peter

Bucher Livio (Secrétaire)

Eisenring Peter

Ettlin Erich

Glauser Pierre-Marie

Greter Marco

Hinny Pascal

Honauer Niklaus (jusqu'au 07.11.2019)

Küttel Remo

Lissi Alberto

Matteotti René

Riedweg Peter

Sansonetti Pietro

Schreiber Susanne

Suter Benno

(dès le 08.11.2019)

Teuscher Hannes

Uebelhart Peter

Wirth Dieter

**Sous-commission technique TVA**

**Président**

Honauer Niklaus (jusqu'au 07.11.2019)

Suter Benno (dès le 08.11.2019)

**Membres**

Baumgartner Ivo P.

Blum Béatrice

Bopp Mathias

Clavadetscher Diego

Gut Ivo

Homberger Gut Isabelle

Jaun Roger

Jenni Makedon

Leutenegger Willi

Metzger Markus

Patt Thomas

Pittet Jacques

Reck Tim

Schluckebier Regine

Suter Benno

(jusqu'au 07.11.2019)

**Domaine professionnel Conseil économique / fiduciaire**

**Comité stratégique technique Conseil économique / fiduciaire**

**Président**

Koller Thomas

**Membres**

Klauser Marius

Kleibold Thorsten (Secrétaire)

Lindegger Patrick

Lüthi Marianne

Mattig Claudia

Ritter Peter

Spreiter Hans-Jürg

**Domaine professionnel Comptabilité / présentation des comptes**

**Commission technique Présentation des comptes**

**Président**

Buchmann René

**Membres**

Baumberger Bastian

Haag Stefan

Haas Christian

Krügel René

Kusche Nadine

Lindegger Patrick

Losser Silvan

Oesch David

Roth Mark

**Commission technique Présentation des comptes true and fair view**

**Président**

Jeger Matthias

**Membres**

Alferi Elisa

Bryois Fabien

Köster Oliver

Mason David

Michel Christoph (jusqu'au 28.11.2019)

Rüfenacht Beat

Ruprecht Roland (dès le 28.11.2019)

Sieber Stefan

Wicki Thomas

**Commissions transversales**

**Commission transversale Droit**

**Président**

Fatzer Peter

**Membres**

Blanc Olivier

Ceresola Sergio (Secrétaire)

Hablützel Markus

Marclay Christophe

Olivar Pascual Gema

Wyss Ralph

**Commission transversale Numérisation**

**Président**

Riedo Yves

**Membres**

Abresch Michael  
Bodenmann Andreas  
Bumann Cyprian  
Cejka Alex  
Dubacher Aldo  
Gwerder Daniel  
Herzog Daniel (Secrétaire)  
Klauser Marius  
Liembd Peter

**Commission transversale Économie / travail / formation**

**Président**

Ritter Peter

**Membres**

Klauser Marius  
Invités/  
collaborateurs de projet

**Comités des ordres**

**Comité Ordre argovien**

**Président**

Hürsch Marco  
(jusqu'au 19.09.2019)  
Siegrist Gerhard  
(désigné dès le 19.09.2019)

**Membres**

Elmiger Stefan  
Kihm Rolf  
Kissling Raphael  
Kretz Lukas  
Labhart Denise  
Säuberli Charly  
Thut Andreas  
Urech Christian  
Widmer Christoph

**Comité Ordre bâlois**

**Président**

Fawer Patrick

**Membres**

Gysin Maya  
Inderbilen Stefan  
Leutenegger Willi  
Ramseier Rolf  
Safarik Frantisek J.  
(jusqu'au 25.09.2019)

**Comité Ordre bernois**

**Présidente**

Gantenbein Susanne

**Membres**

Gasser Marlen  
Gfeller Markus  
Jost Yvonne  
Krebs Jürg  
Mange Olivier  
Meier Hans-Peter  
Meyer Gabriela  
Steiner Hans-Jürg

**Comité Ordre fribourgeois**

**Présidente**

Rouiller Martine

**Membres**

Furter Didier  
Homburger Gut Isabelle  
Poffet Denis  
Riedo Yves

**Comité Ordre genevois**

**Président**

Tinguely André

**Membres**

Bardi Samuel  
Berney Frédéric  
Bühlmann Raymond  
Gillioz François  
Hainaut Jean-Marie  
Morel Frédéric  
Morel Gregory  
Müller Stéphane  
Robin-Kreis Christine

**Comité Ordre des Grisons et du Liechtenstein**

**Président**

Riedi Andreas

**Membres**

Andri Flavio  
Bearth Gion  
Bürzle Stefan  
Graf Nik  
Macri Antonio

**Comité Ordre de Suisse italienne**

**Président**

Prosperi Sandro

**Membres**

Allidi Cristiana  
Bertoli Erico  
Bianchi Massimo

Brändli Glenda  
Caruso Fabrizio  
Egeler Bernasconi Simone  
Menaballi Michele

**Comité Ordre neuchâtelois et jurassien**

**Président**

Chapuis Benjamin

**Membres**

Di Grazia Roberto  
Etique Joël  
Godet Philippe  
Hostettler Olivier  
Kohler Jean-Philippe  
Lehmann Sacha

**Comité Ordre de Suisse orientale**

**Présidente**

Meier Claudia

**Membres**

Fey Manfred  
Inauen Beat  
Kropf Andreas  
Nef Werner  
Traber Stefan  
Wolgensinger Ivo

**Comité Ordre vaudois**

**Président(e)**

Moser Camille  
(désignée dès le 19.09.2019)  
Oesch Luc  
(jusqu'au 19.09.2019)

**Membres**

Cardenas Yvan  
Daumas Caroline  
Gehring Jürg  
Oberson David  
Wuarchoz Pierre-Alain

**Comité Ordre valaisan**

**Président**

Wassmer Jean-Luc

**Membres**

Dumoulin Yves  
Kummer Pierre-Alain  
Murisier Daniel

**Comité Ordre de Suisse centrale**

**Présidente**

Mattig Claudia

**Membres**

Halter Adrian

Hegglin André  
Odermatt Urs  
Stadelmann Josef

**Comité Ordre zurichoïse**

**Président**

Faoro Bruno

**Membres**

Bettenmann René  
Corti Janine  
Frieser Arno  
Lüscher Helene  
Röthlisberger Beat  
Schmidlin Andreas  
Zimmermann Beat

**Autres organes et représentants**

**Commission de rédaction EXPERT FOCUS**

**Président**

Schiesser Werner

**Membres**

Bonetti Danièle  
Ettlin Erich  
Gauderon Olivier  
Gehring Jürg  
Kläy Hanspeter  
Kleibold Thorsten  
Koller Thomas  
Leibfried Peter  
Lipp Lorenz  
Mosimann Conradin  
Ruud Flemming  
Schäfer Dirk  
Seif Walter  
Voyame Claudine  
Wagner Alexander

**Responsables modules Formation exp.-compt.**

Bläuer Daniel  
Chervet Guy  
Di Grazia Roberto  
Eberle Reto  
Homburger Gut Isabelle  
Ludwig Hubertus  
Lütolf Philipp  
Maiocchi Ralph  
Oberson Pierre-André  
Oesch David  
Passardi Marco  
Pirrotte Hugues  
Probst Alexandre

Ruau Philippe  
Stucker Cédric

**Responsables modules Formation exp. fisc.**

Benz Rolf  
Briand Cédric  
De Vries Reilingh Daniel  
Dousse Vincent  
Fankhauser Daniel  
Fischer Michael  
Laffely Maillard Gladys  
Mehrwald Uwe  
Mercuri Ferdinando  
Oberson Pierre-André  
Passardi Marco  
Pittet Jacques  
Rigo Stéphane  
Slongo Damiano  
Stucker Cédric  
Wegmüller Michael  
Wernli Jürg

**Membres d'honneur**

Altorfer Werner\*  
Bassi Roberto\*  
Behr Giorgio\*  
Bürgy Dominik\*  
(désigné dès le 25.09.2019)  
Despland Pierre\*  
Donzé André\*  
Guggisberg Ulrich  
Imbach Martin\*  
Müller Andreas\*  
Müller Karl\*  
Neuhaus Markus R.  
(désigné dès le 25.09.2019)  
Schultz Günther\*  
Sütterlin Peter  
Watter Max  
Wey Hans\*  
Wyss Otto\*  
Zünd André

\* Anciens présidents

## Un engagement couronné de succès au profit du secteur de l'audit et du conseil, ainsi que d'une économie forte sur le long terme

Martin Schmid et Olivier Feller en pleine discussion sur des thèmes fiscaux avec Erich Ettl.



Erich Ettl en pleine discussion avec le président du groupe PLR, Beat Walti, et celui de l'UDC, Thomas Aeschi.



Martin Schmid, Konrad Graber et Pirmin Schwander en pleine discussion sur la réforme du droit de la SA avec Peter Ritter et Marius Klauser.



Konrad Graber en pleine discussion sur la révision de la loi sur le travail avec Marius Klauser, Erich Ettl et Peter Ritter.



Le Conseil politique d'EXPERTsuisse\* se réunit à Berne à l'occasion de chaque session. En outre, il existe une collaboration avec d'autres hommes et femmes politiques pour certains dossiers.

\* Debout, de gauche à droite: le président de l'Association Peter Ritter, le conseiller aux États Martin Schmid (PLR), le conseiller national Thomas Aeschi (UDC), le conseiller aux États Erich Ettl (PDC), le directeur de l'Association Marius Klauser. Assis, de gauche à droite: le conseiller national Pirmin Schwander (UDC), le conseiller national Beat Walti (PLR), le conseiller aux États Konrad Graber (PDC), le conseiller national Olivier Feller (PLR).

## Zürich

EXPERTsuisse AG  
Stauffacherstrasse 1  
CH-8004 Zürich

T +41 58 206 05 05  
info@expertsuisse.ch

## Lausanne

EXPERTsuisse SA  
Chemin des Croisettes 28  
CH-1066 Epalinges

T +41 58 206 05 55  
info@expertsuisse.ch